



Société financière Definity
Rapport de gestion
Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2024

Table des matières

INTRODUCTION.....	2
1 — APERÇU DE L'ENTREPRISE	7
2 — PERFORMANCE FINANCIÈRE	9
3 — RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	18
4 — CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES.....	25
5 — SITUATION FINANCIÈRE.....	28
6 — SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	33
7 — SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	34
8 — CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (« CIIF ») ET CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION	39
9 — JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES.....	40
10 — GESTION DU RISQUE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	41
11 — MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR	42
12 — DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION.....	52
13 — DÉFINITIONS	52

INTRODUCTION

Le 1^{er} août 2024

La responsabilité du présent rapport de gestion incombe à la direction, et il a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil »). Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs de comparer notre situation financière et nos résultats d'exploitation au 30 juin 2024 et pour les trois mois et les six mois clos à cette date, avec ceux des périodes correspondantes de 2023. Il devrait être lu avec nos états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes annexes au 30 juin 2024 et pour le trimestre clos à cette date ainsi qu'avec nos états financiers consolidés audités et les notes annexes au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date et le rapport de gestion annuel qui se trouvent dans le rapport annuel de 2023. Certains chiffres comparatifs de la période précédente ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée dans le rapport de gestion du trimestre considéré. Tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens. Certains totaux, totaux partiels et pourcentages contenus dans le rapport de gestion peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement. Sauf indication contraire dans le présent rapport de gestion, toutes les informations ont été préparées en date du 1^{er} août 2024.

Dans le présent rapport de gestion, les termes « Definity », la « Société », « nous » et « nos » désignent la Société financière Definity et, à moins d'indication contraire ou sauf si le contexte exige une interprétation différente, ses filiales consolidées.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes annexes au 30 juin 2024 et pour le trimestre clos à cette date ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »). Nous mesurons et évaluons la performance de notre entreprise au moyen de nombreuses mesures financières. Ces mesures comprennent des « mesures financières supplémentaires », des « mesures financières non conformes aux PCGR » et des « ratios non conformes aux PCGR » (au sens défini dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières) inclus dans le présent rapport de gestion. Dans chaque cas, ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées séparément ni comme un substitut aux fins des analyses de notre information financière présentée conformément aux PCGR.

L'information figurant dans le présent rapport de gestion comprend les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR suivants :

Mesures financières supplémentaires : Valeur comptable par action, sinistres liés à des catastrophes, capacité financière, primes brutes souscrites et capacité de levier.

Mesures financières non conformes aux PCGR : Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, résultat de distribution, sinistres et frais de règlement, montant net, commissions nettes, frais de souscription nets, produits de souscription nets, profits (pertes) autres que d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat d'exploitation net, évolution des sinistres des années antérieures et résultat de souscription.

Ratios non conformes aux PCGR : Ratio des sinistres, ratio combiné, ratio des frais, rendement des capitaux propres (« RCP »), rendement des capitaux propres lié à l'exploitation (« RCP lié à l'exploitation »), résultat par action lié à l'exploitation (« RPA lié à l'exploitation ») et certains autres ratios.

Pour un complément d'information sur ces mesures financières supplémentaires, ces mesures financières non conformes aux PCGR et ces ratios non conformes aux PCGR, y compris (le cas échéant) une explication de l'utilité de ces mesures et un rapprochement quantitatif de chaque mesure financière non conforme aux PCGR avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable présentée dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le présent rapport de gestion peut comprendre des noms de produits et de marques, des noms commerciaux et des marques de commerce de Definity, de nos filiales et d'autres sociétés qui sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens où l'entendent les lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada. L'information prospective peut se rapporter à nos affaires futures, à nos perspectives financières et aux événements ou résultats prévus et peut comprendre des énoncés relatifs à notre situation financière, à notre stratégie d'entreprise, à nos stratégies de croissance, à nos marchés potentiels, à nos budgets, à nos activités, à nos résultats financiers, à nos taxes et impôts, à notre politique en matière de dividendes, à nos plans et à nos objectifs. Notamment, les énoncés portant sur nos attentes quant aux résultats, au rendement, aux réalisations, aux perspectives ou aux occasions futurs ou sur les marchés dans lesquels nous exerçons des activités constituent de l'information prospective. On repère parfois l'information prospective par l'utilisation d'une terminologie de nature prospective comme « planifier », « cibler », « s'attendre à », « ne pas s'attendre à », « devoir », « possibilité », « budget », « prévu », « estimer », « prévision », « projection », « perspective », « stratégie », « avoir l'intention de », « prévoir », « ne pas prévoir », « croire » ou de variations de ces mots ou expressions ou d'autres énoncés au conditionnel ou au futur concernant la prise de certaines mesures, la survenance de certains événements ou l'atteinte de certains résultats. De plus, les énoncés qui portent sur des attentes, des intentions, des projections ou d'autres interprétations de situations ou d'événements futurs contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne traitent pas de faits historiques, mais représentent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des situations ou des événements futurs éventuels.

L'information prospective qui figure dans le présent rapport de gestion repose sur nos avis, estimations et hypothèses à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des faits nouveaux prévus, ainsi que d'autres facteurs que nous croyons actuellement pertinents et raisonnables dans les circonstances. Malgré le soin apporté à l'établissement et à l'examen de l'information prospective, rien ne garantit que les avis, estimations et hypothèses sous-jacents se révéleront exacts. L'information prospective est nécessairement fondée sur des avis, estimations et hypothèses que nous avons considérés comme pertinents et raisonnables à la date où l'information est présentée, mais qui sont assujettis à de nombreux facteurs qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels, notre rendement ou nos réalisations ou des événements à venir ou faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés de nature prospective, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs suivants :

- La capacité de Definity de continuer à offrir des tarifs concurrentiels ou des caractéristiques de produits ou des services qui attirent les clients.
- La capacité de Definity d'établir pour ses produits d'assurance des prix appropriés permettant de générer un rendement acceptable, en particulier dans les provinces où l'approbation des hausses de tarifs en assurance automobile est requise en raison de l'environnement réglementaire ou qui imposent des contraintes réglementaires aux hausses de tarifs en assurance automobile.

- La capacité de Definity d'évaluer de façon appropriée les risques associés aux polices d'assurance qu'elle souscrit.
- La capacité de Definity d'évaluer et de régler les sinistres en conformité avec ses polices d'assurance.
- La capacité de Definity d'obtenir une couverture de réassurance adéquate permettant de transférer le risque.
- La capacité de Definity de prévoir avec exactitude la fréquence et la gravité des sinistres futurs, y compris la fréquence et la gravité des événements météorologiques et l'incidence des changements climatiques.
- La capacité de Definity de composer avec les pressions inflationnistes sur les coûts au moyen de mesures en matière de tarifs, de chaîne d'approvisionnement ou de gestion des coûts.
- La survenance d'événements catastrophiques imprévisibles.
- Les poursuites et les mesures réglementaires, y compris les réclamations potentielles à l'égard de la démutualisation, de notre premier appel public à l'épargne et des avantages découlant de la démutualisation qui n'ont pas été réclamés, et les recours collectifs liés à la pandémie de COVID-19 qui ont été déposés et qui pourraient être déposés, ainsi que les frais juridiques connexes.
- La capacité de Definity de prédéterminer le montant des avantages découlant de la démutualisation qui n'ont pas été réclamés à la date limite à laquelle les avantages peuvent être réclamés, que ce soit sous forme de trésorerie ou d'actions ordinaires, et le traitement fiscal de ces avantages.
- Des événements défavorables des marchés financiers, des fluctuations des taux d'intérêt, des modifications aux politiques en matière de dividendes ou d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur nos placements ou le cours de nos actions ordinaires.
- Des changements associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris les répercussions que pourrait avoir sur notre réputation et nos activités la façon dont des parties prenantes perçoivent notre approche en matière de changements climatiques, celle de notre secteur ou celle de nos clients.
- La capacité de Definity de gérer efficacement le risque de crédit lié à ses contreparties.
- Les fluctuations des taux de change.
- La capacité de Definity de s'acquitter de ses obligations de paiement lorsqu'elles deviennent exigibles.
- La capacité de Definity de maintenir sa cote de solidité financière ou sa cote de crédit.
- La dépendance de Definity envers des personnes clés.
- La capacité de Definity d'attirer, de perfectionner, de motiver et de maintenir en poste un nombre approprié d'employés possédant les compétences, les capacités et les connaissances requises.
- La capacité de Definity de recueillir, de stocker, de transférer ou de détruire l'information de façon appropriée.
- La dépendance de Definity aux systèmes de technologie de l'information et à Internet, aux réseaux, aux centres de données et aux services de communication de données, ainsi que la perturbation ou l'interruption potentielles de ces systèmes ou services, y compris en raison d'un risque lié à la cybersécurité.
- L'incapacité de fournisseurs clés d'assurer la prestation de services ou de fournitures comme prévu ou de respecter les modalités contractuelles ou commerciales.
- La capacité de Definity d'obtenir, de maintenir et de protéger ses droits de propriété intellectuelle et ses informations exclusives, ou d'empêcher des tiers de faire un usage non autorisé de sa technologie.
- Le respect de la législation, et des modifications qui y sont apportées, ou de son interprétation ou application, ou des attentes ou exigences des autorités de surveillance, y compris les changements à l'étendue de la surveillance réglementaire, aux taux d'imposition effectifs, aux lignes directrices relatives aux fonds propres et aux normes comptables.

- Le défaut de concevoir, de mettre en œuvre et de maintenir des contrôles efficaces à l'égard de la présentation et de la divulgation de l'information financière, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre entreprise.
- Des gestes trompeurs ou illégaux commis par un employé ou un tiers, y compris la fraude dans le cadre de la souscription d'une assurance ou dans l'administration du règlement de sinistres.
- La capacité de Definity de réagir à des événements qui ont une incidence sur sa capacité d'exercer ses activités normalement.
- La capacité de Definity de mettre en œuvre sa stratégie ou de mener ses activités comme la direction le prévoit actuellement.
- Les conditions commerciales, économiques, financières, politiques et sociales générales, au Canada en particulier.
- L'émergence ou la persistance d'urgences sanitaires répandues ou de pandémies, et leur incidence sur les économies locales, nationales ou internationales, ainsi que l'augmentation de certains risques qui pourraient nuire à notre entreprise ou à nos résultats futurs.
- L'environnement concurrentiel et la nature cyclique de l'industrie de l'assurance de dommages.
- L'utilisation d'innovations perturbatrices ou de modèles d'affaires différents par des acteurs actuels ou nouveaux sur le marché.
- Le risque lié aux réseaux de distribution, y compris la dépendance de Definity envers des courtiers pour vendre ses produits.
- Le versement de dividendes à la discrétion du conseil et selon divers facteurs et conditions à l'occasion.
- L'abandon ou la modification de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») de Definity, ou l'incapacité de la renouveler ou de la réaliser.
- La dépendance de Definity envers les résultats d'exploitation de ses filiales et la capacité de celles-ci de verser des dividendes.
- La capacité de Definity de gérer efficacement du capital et des liquidités et d'y accéder.
- La capacité de Definity de cibler, de réaliser et d'intégrer des acquisitions et d'en matérialiser les avantages ou de gérer les risques qui y sont associés.
- Les estimations et le jugement de la direction quant à la norme IFRS 17 et ses incidences financières sur diverses mesures financières.
- La publicité négative périodique à l'endroit de l'industrie de l'assurance, de Definity ou de la Fondation Definity Assurance.
- Les estimations et les prévisions de la direction quant aux intérêts dans le réseau de distribution des courtiers et l'incidence connexe sur la croissance, le résultat et l'augmentation de diverses mesures financières.

Si ces risques ou incertitudes se concrétisaient, ou si les avis, les estimations ou les hypothèses qui sous-tendent l'information prospective se révélaient inexacts, les résultats réels ou les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans l'information prospective. Les lecteurs devraient examiner attentivement les avis, les estimations ou les hypothèses mentionnés ci-dessus et décrits plus en détail à la rubrique 12 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Même si nous avons tenté de relever ci-dessus les facteurs de risque importants en conséquence desquels les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont prévus dans l'information prospective, ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive et d'autres facteurs de risque que nous ne connaissons pas ou que nous ne jugeons pas importants actuellement pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués dans l'information prospective. Rien ne garantit que cette information prospective se révélera exacte, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans cette information. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier sans réserve à l'information prospective, qui n'est valable qu'à la date à laquelle elle est formulée. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion représente nos attentes à la date du présent rapport de gestion (ou à la date de

leur formulation par ailleurs indiquée dans celui-ci) et peut changer après cette date. Nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier l'information prospective, que ce soit par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons, et nous ne prenons aucun engagement en ce sens, sauf dans la mesure où les lois en valeurs mobilières canadiennes applicables l'exigent.

L'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion est présentée expressément sous réserve des mises en garde qui précèdent.

1 — APERÇU DE L'ENTREPRISE

À PROPOS DE DEFINITY

Nous sommes l'un des principaux assureurs de dommages au Canada¹. Nous sommes le sixième fournisseur d'assurance de dommages au Canada, avec une part de marché de près de 5 %. Pour la période de 12 mois close le 30 juin 2024, nos primes brutes souscrites² (« PBS ») se sont chiffrées à environ 4,3 milliards \$.

Nous proposons des produits d'assurance à l'intention des particuliers et des entreprises. Dans le cadre de nos activités d'assurance des particuliers, qui représentaient 68 % de nos PBS au premier semestre de 2024, nous offrons des produits d'assurance automobile, des biens, de la responsabilité et des animaux de compagnie aux particuliers. Nos produits d'assurance des entreprises, qui représentaient 32 % de nos PBS au premier semestre de 2024, comprennent de l'assurance de flotte, de l'assurance automobile commerciale à tarifs individuels, de l'assurance des biens, de l'assurance-responsabilité et de l'assurance spécialisée, et sont offerts à des entreprises de toutes les tailles au Canada.

En tant qu'assureurs multicanaux, nous distribuons nos produits principalement par l'intermédiaire de courtiers ainsi que directement aux clients. Nous entretenons des relations avec un réseau de plus de 600 cabinets de courtage indépendants et plus de 30 000 courtiers individuels. Notre canal de distribution directe comprend Sonnet Assurance (« Sonnet »), notre assureur pour animaux de compagnie Petline Assurance (« Petline ») et des parties de notre offre d'assurance collective. Au premier semestre de 2024, le courtage et la distribution directe représentaient respectivement 91 % et 9 % de notre total de PBS.

Nous sommes présents à l'échelle du pays et exerçons des activités dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. L'Ontario est notre marché le plus important, ayant représenté 58 % des PBS au premier semestre de 2024.

Dans le cadre de notre stratégie pour devenir l'un des cinq plus importants assureurs de dommages au Canada, nous comptons diversifier et renforcer notre croissance au moyen d'acquisitions et de partenariats. Les partenariats de distribution constituent un élément clé de notre stratégie, en raison des avantages de diversification qu'ils peuvent procurer comme source de revenus complémentaire. Nous poursuivons le renforcement et la croissance de notre plateforme de courtage nationale. Au cours des six mois clos le 30 juin 2024, McDougall Insurance Brokers Limited (« McDougall »), filiale de la Société, a conclu de nombreuses acquisitions de courtiers pour une contrepartie au comptant et en actions totalisant environ 95 millions \$ (sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture).

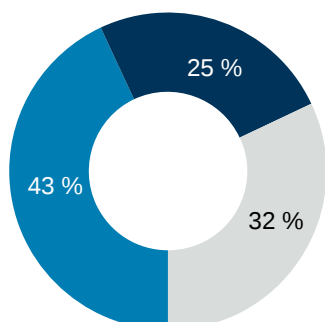
Nos activités d'assurance de dommages sont soutenues par nos activités de gestion de placements. Au 30 juin 2024, nos placements se chiffraient à plus de 4,8 milliards \$. Un principe clé de notre philosophie de placement est la préservation du capital grâce à la diversification du portefeuille et à des actifs de haute qualité. Notre portefeuille de placements comprend une composante importante de placements dans des titres à revenu fixe à court terme de première qualité.

¹ Au 31 décembre 2022 (la dernière date présentant toute l'information sectorielle pertinente), selon les primes directes souscrites (« PDS ») de MSA Research. La part de marché des PDS de l'industrie de l'assurance de dommages au Canada est de 73,2 milliards \$ pour les 12 mois clos le 31 décembre 2022, si l'on exclut les assurances et les polices d'assurance contre les accidents et les maladies souscrites à l'extérieur du Canada, la société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty, Genworth Financial Mortgage Insurance Company, Green Shield Canada, Insurance Corporation of British Columbia, Lloyd's Underwriters Canada, Saskatchewan Auto Fund et Saskatchewan Government Insurance.

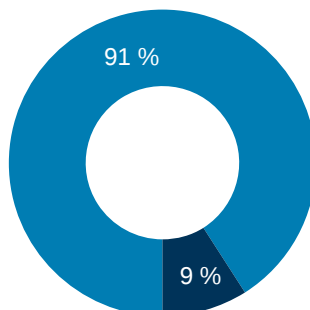
² Les primes brutes souscrites sont une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Les graphiques suivants illustrent la répartition de nos PBS pour les six mois clos le 30 juin 2024, par secteur d'activité, par canal de distribution et par territoire.

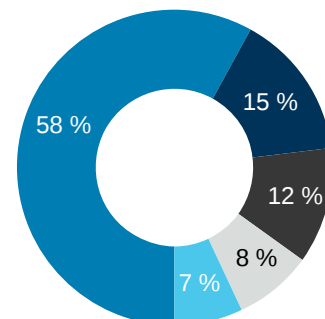
PBS pour le cumul au T2 2024¹



■ Automobile des particuliers
■ Biens des particuliers²
■ Entreprises



■ Courtiers
■ Distribution directe



■ Ontario
■ Alberta et Prairies
■ Colombie-Britannique
■ Québec
■ Atlantique

Notes :

- 1) Les PBS sont une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 2) Le secteur de l'assurance des biens des particuliers comprend les produits d'assurance pour animaux de compagnie.

2 — PERFORMANCE FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS :

- La croissance des primes brutes souscrites¹ a été de 14,2 % au T2 2024 en raison de solides résultats en assurance automobile des particuliers grâce à la hausse des tarifs et à l'amélioration du nombre d'unités, ainsi que de la vigueur soutenue de l'assurance des entreprises.
- Le ratio combiné² de 90,1 % au T2 2024 rend compte de la bonne performance dans tous les secteurs d'activité, soutenue par le faible nombre de sinistres liés aux catastrophes et par les efficiences continues en matière de dépenses d'exploitation.
- Le résultat d'exploitation net³ s'est établi à 109,1 millions \$ pour le T2 2024, comparativement à 65,1 millions \$ pour le T2 2023, ce qui a donné lieu à une hausse de 68 % du RPA² lié à l'exploitation, qui est passé à 0,94 \$; le RCP² lié à l'exploitation sur une période de 12 mois continue s'est établi à 10,8 %.
- La situation financière est demeurée solide, la valeur comptable par action¹ s'établissant à 26,17 \$, soit une hausse de 11,7 % sur un an.
- Au cours du trimestre, nous avons annoncé que Sonnet se retirera de l'assurance automobile en Alberta; ces résultats seront présentés de façon prospective dans les unités d'exploitation abandonnées à compter du T3 2024.

Notes :

1) Les primes brutes souscrites et la valeur comptable par action sont des mesures financières supplémentaires.

2) Le ratio combiné, le RCP lié à l'exploitation et le RPA lié à l'exploitation sont des ratios non conformes aux PCGR.

3) Le résultat d'exploitation net est une mesure financière non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2024



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous résume nos états du résultat consolidés pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023.

	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>						
Produits des activités d'assurance	1 046,1 \$	954,9 \$	91,2 \$	2 038,0 \$	1 862,4 \$	175,6 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance.....	(839,9)	(805,3)	(34,6)	(1 698,6)	(1 587,6)	(111,0)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus	(40,0)	(17,4)	(22,6)	(49,6)	(48,7)	(0,9)
Résultat des activités d'assurance	166,2 \$	132,2 \$	34,0 \$	289,8 \$	226,1 \$	63,7 \$
Produits nets des placements	49,9	42,8	7,1	98,1	83,8	14,3
Profits (pertes) comptabilisés sur les placements à la JVRN...	8,9	(62,7)	71,6	33,9	29,0	4,9
Produits (pertes) des placements	58,8 \$	(19,9) \$	78,7 \$	132,0 \$	112,8 \$	19,2 \$
(Charges financières) produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis	(54,2)	18,6	(72,8)	(71,0)	(45,9)	(25,1)
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus.....	4,7	(1,6)	6,3	6,1	4,0	2,1
Résultat financier net d'assurance	(49,5) \$	17,0 \$	(66,5) \$	(64,9) \$	(41,9) \$	(23,0) \$
Résultat net d'assurance et de placement	175,5	129,3	46,2	356,9	297,0	59,9
Produits tirés de la distribution	48,4	32,0	16,4	88,8	57,5	31,3
Autres (charges) produits	(79,5)	(65,5)	(14,0)	(159,2)	(124,9)	(34,3)
Charge d'intérêts	(3,1)	(1,3)	(1,8)	(5,0)	(1,9)	(3,1)
Résultat avant impôt sur le résultat	141,3 \$	94,5 \$	46,8 \$	281,5 \$	227,7 \$	53,8 \$
Charge d'impôt sur le résultat	(35,9)	(22,3)	(13,6)	(70,4)	(53,4)	(17,0)
Résultat net	105,4 \$	72,2 \$	33,2 \$	211,1 \$	174,3 \$	36,8 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.....	103,8	71,6	32,2	209,0	172,5	36,5
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	1,6	0,6	1,0	2,1	1,8	0,3
Résultat par action ordinaire, de base (en dollars)	0,90 \$	0,62 \$	0,28 \$	1,82 \$	1,50 \$	0,32 \$
Résultat par action ordinaire, dilué (en dollars)	0,89 \$	0,61 \$	0,28 \$	1,79 \$	1,48 \$	0,31 \$

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2024



Le tableau ci-dessous présente certaines mesures financières supplémentaires que nous utilisons pour mesurer et évaluer la performance de notre entreprise pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Primes brutes souscrites ¹	1 239,7 \$	1 085,1 \$	14,2 %	2 195,3 \$	1 932,0 \$	13,6 %
Produits de souscription nets ²	949,4	877,5	8,2 %	1 854,7	1 716,6	8,0 %
Résultat de souscription ²	93,7	41,2	52,5	148,5	80,7	67,8
Résultat de distribution ²	17,2	9,8	7,4	27,2	19,3	7,9
Résultat d'exploitation ²	146,2	85,4	60,8	246,5	166,9	79,6
(Pertes) profits autres que d'exploitation ²	(7,5)	8,4	(15,9)	32,1	58,4	(26,3)
Résultat d'exploitation net ²	109,1	65,1	44,0	185,2	129,2	56,0
Résultat d'exploitation par action ordinaire (en dollars) ³	0,94 \$	0,56 \$	0,38 \$	1,59 \$	1,11 \$	0,48 \$
Valeur comptable par action (en dollars) ¹	26,17 \$	23,42 \$	2,75 \$	26,17 \$	23,42 \$	2,75 \$
Ratio des sinistres ³	60,0 %	63,7 %	(3,7) pts	61,2 %	63,2 %	(2,0) pts
Ratio des frais ³	30,1 %	31,6 %	(1,5) pt	30,8 %	32,1 %	(1,3) pt
Ratio combiné ³	90,1 %	95,3 %	(5,2) pts	92,0 %	95,3 %	(3,3) pts
Rendement des capitaux propres ³	13,6 %	15,5 %	(1,9) pt	13,6 %	15,5 %	(1,9) pt
Rendement des capitaux propres lié à l'exploitation ³	10,8 %	9,9 %	0,9 pt	10,8 %	9,9 %	0,9 pt

Notes :

- 1) Les primes brutes souscrites et la valeur comptable par action sont des mesures financières supplémentaires.
- 2) Les produits de souscription nets, le résultat de souscription, le résultat de distribution, le résultat d'exploitation, les (pertes) profits autres que d'exploitation et le résultat d'exploitation net sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Le ratio des sinistres, le ratio des frais, le ratio combiné, le RCP, le RCP lié à l'exploitation et le RPA lié à l'exploitation sont des ratios non conformes aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

PRIMES BRUTES SOUSCRITES

Les PBS pour le deuxième trimestre de 2024 ont augmenté de 154,6 millions \$, ou 14,2 %, par rapport au deuxième trimestre de 2023, grâce à la croissance dans tous nos secteurs d'activité. Les PBS en assurance des particuliers ont augmenté de 14,5 % grâce à la croissance du canal de distribution par les courtiers, soutenue par de fortes hausses de tarifs en assurance automobile et la reprise de la croissance du nombre d'unités. Les PBS en assurance des entreprises ont augmenté de 13,8 %, car nous avons continué de soutenir une importante croissance rentable dans ce secteur. Pour le cumul de l'exercice, les PBS ont augmenté de 263,3 millions \$, ou 13,6 %, par rapport à la période correspondante de 2023. Les PBS ont augmenté de 13,1 % en assurance des particuliers et de 14,7 % en assurance des entreprises.

Pour de plus amples renseignements sur les primes par secteur d'activité, se reporter à la rubrique 3 – « Résultats par secteur d'activité ».

RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

La composition du ratio combiné pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin						Six mois clos les 30 juin					
	2024		2023		Variation		2024		2023		Variation	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio
Produits de souscription nets ²	949,4 \$		877,5 \$		71,9 \$	8,2 %	1 854,7 \$		1 716,6 \$		138,1 \$	8,0 %
Sinistres et frais de règlement, montant net ²	569,4	60,0 %	559,1	63,7 %	10,3	(3,7) pts	1 135,8	61,2 %	1 084,2	63,2 %	51,6	(2,0) pts
Frais de souscription nets ²	286,3	30,1 %	277,2	31,6 %	9,1	(1,5) pt	570,4	30,8 %	551,7	32,1 %	18,7	(1,3) pt
Résultat de souscription ²	93,7		41,2		52,5		148,5		80,7		67,8	
Ratio combiné ³		90,1 %		95,3 %		(5,2) pts		92,0 %		95,3 %		(3,3) pts

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets.
- 2) Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, les frais de souscription nets et le résultat de souscription sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Le ratio combiné est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La croissance des produits de souscription nets est principalement attribuable à la croissance élevée des PBS des 12 derniers mois cumulées en 2024.

Pour le deuxième trimestre de 2024, le résultat de souscription s'est chiffré à 93,7 millions \$ et le ratio combiné s'est établi à 90,1 %, comparativement à respectivement 41,2 millions \$ et 95,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le ratio combiné a bénéficié d'une baisse des sinistres liés aux catastrophes, ainsi que d'une amélioration du ratio des frais et du ratio des sinistres de l'année de survenance des activités principales, le tout contrebalancé en partie par une diminution de l'évolution favorable des sinistres.

Pour le cumul de l'exercice, le résultat de souscription a augmenté de 67,8 millions \$, ce qui a donné lieu à un ratio combiné de 92,0 %, comparativement à un résultat de souscription de 80,7 millions \$ et à un ratio combiné de 95,3 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ces améliorations sont attribuables aux mêmes facteurs que pour le deuxième trimestre.

SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT, MONTANT NET

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023, qui illustre l'incidence des sinistres et frais de règlement engagés de l'année de survenance liés aux activités principales, des sinistres liés aux catastrophes et de l'évolution des sinistres des années antérieures, est comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin						Six mois clos les 30 juin					
	2024		2023		Variation		2024		2023		Variation	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ²	569,7 \$	60,0 %	533,9 \$	60,9 %	35,8 \$	(0,9) pt	1 114,1 \$	60,0 %	1 046,7 \$	61,1 %	67,4 \$	(1,1) pt
Sinistres liés aux catastrophes ³ ..	14,8	1,6 %	47,6	5,4 %	(32,8)	(3,8) pts	48,2	2,6 %	67,6	3,9 %	(19,4)	(1,3) pt
Évolution favorable des sinistres des années antérieures ²	(15,1)	(1,6) %	(22,4)	(2,6) %	7,3	1,0 pt	(26,5)	(1,4) %	(30,1)	(1,8) %	3,6	0,4 pt
Sinistres et frais de règlement, montant net ⁴	569,4 \$	60,0 %	559,1 \$	63,7 %	10,3 \$	(3,7) pts	1 135,8 \$	61,2 %	1 084,2 \$	63,2 %	51,6 \$	(2,0) pts

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage des produits de souscription nets, est un ratio non conforme aux PCGR.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.
- 4) Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des sinistres, lequel est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales, qui exclut les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution des sinistres des années antérieures, s'est amélioré au deuxième trimestre de 2024 et pour le cumul de l'exercice en raison des secteurs de l'assurance des entreprises et de l'assurance automobile des particuliers.

Les sinistres liés aux catastrophes ont diminué au deuxième trimestre de 2024 et pour le cumul de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Au deuxième trimestre de 2023, nous avons été touchés surtout par les tempêtes de vent et les pluies intenses en Ontario et au Québec et les incendies de forêt dans la région de l'Atlantique.

Les niveaux de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ont été moins élevés au deuxième trimestre de 2024 et pour le cumul de l'exercice qu'aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, essentiellement en raison des secteurs de l'assurance des entreprises et de l'assurance automobile des particuliers.

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2024



FRAIS DE SOUSCRIPTION NETS

Les principales composantes des frais de souscription nets et du ratio des frais pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 sont comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin				Variation		Six mois clos les 30 juin				Variation	
	2024		2023				2024		2023			
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio ¹	(\$)	Ratio
Commissions nettes ²	136,6 \$	14,4 %	127,4 \$	14,5 %	9,2 \$	(0,1) pt	270,4 \$	14,6 %	252,2 \$	14,7 %	18,2 \$	(0,1) pt
Charges d'exploitation	113,1	11,8 %	116,0	13,2 %	(2,9)	(1,4) pt	229,5	12,4 %	234,4	13,6 %	(4,9)	(1,2) pt
Taxes sur primes	36,6	3,9 %	33,8	3,9 %	2,8	- pt	70,5	3,8 %	65,1	3,8 %	5,4	- pt
Frais de souscription nets ^{2, 3}	286,3 \$	30,1 %	277,2 \$	31,6 %	9,1 \$	(1,5) pt	570,4 \$	30,8 %	551,7	32,1 %	18,7 \$	(1,3) pt

Notes :

1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Le ratio présenté pour les commissions nettes, les charges d'exploitation et les taxes sur primes, exprimé en pourcentage des produits de souscription nets, est un ratio non conforme aux PCGR.

2) Les commissions nettes et les frais de souscription nets sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

3) Le ratio présenté pour ce poste est le ratio des frais, lequel est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le ratio des charges d'exploitation a diminué au deuxième trimestre de 2024 et pour le cumul de l'exercice en raison de l'attention continue que nous portons à la gestion rigoureuse des charges jumelée aux avantages attribuables à l'accroissement de notre envergure.

PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

La croissance des produits des activités d'assurance a été de 9,6 % au deuxième trimestre de 2024 (9,4 % pour le cumul de l'exercice) et elle est attribuable à la forte croissance des PBS en 2023 et au premier semestre de 2024.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le résultat des activités d'assurance a augmenté de 34,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2024 et de 63,7 millions \$ pour le cumul de l'exercice en raison surtout de l'amélioration du résultat de souscription, contrebalancée en partie par une baisse du recouvrement au titre de l'actualisation des charges afférentes aux activités d'assurance.

PRODUITS NETS DES PLACEMENTS

La composition des produits nets des placements pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
(en millions de dollars)						
Produit d'intérêts	41,5 \$	35,0 \$	6,5 \$	82,5 \$	69,3 \$	13,2 \$
Produits de dividendes	10,0	9,1	0,9	18,8	17,5	1,3
Frais de placement	(1,6)	(1,3)	(0,3)	(3,2)	(3,0)	(0,2)
Produits nets des placements	49,9 \$	42,8 \$	7,1 \$	98,1 \$	83,8 \$	14,3 \$

Les produits nets des placements ont augmenté au deuxième trimestre de 2024 et pour le cumul de l'exercice, essentiellement en raison de l'augmentation du produit d'intérêts attribuable à la hausse des rendements des titres à revenu fixe du portefeuille.

RÉSULTAT DE DISTRIBUTION

Le résultat de distribution a augmenté pour se fixer à 17,2 millions \$ au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 9,8 millions \$ au deuxième trimestre de 2023, ce qui s'explique surtout par les apports des acquisitions depuis l'exercice précédent. Pour le cumul de l'exercice, le résultat de distribution s'est établi à 27,2 millions \$ en 2024, comparativement à 19,3 millions \$ en 2023. Au premier trimestre de 2023, nous avons profité du niveau inhabituellement élevé du rajustement des commissions sur bénéfices éventuels par rapport aux paiements reçus, dont l'apport a été de 4,6 millions \$ pour ce trimestre.

(PERTES) PROFITS AUTRES QUE D'EXPLOITATION

La composition des (pertes) profits autres que d'exploitation pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est comme suit :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Profits (pertes) comptabilisés sur les placements à la JVRN	8,9 \$	(62,7) \$	71,6 \$	33,9 \$	29,0 \$	4,9 \$
Actualisation ¹	36,7	52,0	(15,3)	65,4	68,4	(3,0)
Ajustement au titre du risque ¹	(1,3)	3,7	(5,0)	3,7	6,0	(2,3)
(Charges financières) produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis	(54,2)	18,6	(72,8)	(71,0)	(45,9)	(25,1)
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	4,7	(1,6)	6,3	6,1	4,0	2,1
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, moins les frais de démutualisation et liés au PAPE ²	1,2	2,5	(1,3)	2,4	4,1	(1,7)
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises ²	(6,2)	(3,9)	(2,3)	(12,7)	(7,1)	(5,6)
Autres ^{2,3}	2,7	(0,2)	2,9	4,3	(0,1)	4,4
(Pertes) profits autres que d'exploitation ⁴	<u>(7,5) \$</u>	<u>8,4 \$</u>	<u>(15,9) \$</u>	<u>32,1 \$</u>	<u>58,4 \$</u>	<u>(26,3) \$</u>

Notes :

- 1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance et dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.
 - 2) Inclus dans les autres (charges) produits de nos états financiers consolidés intermédiaires.
 - 3) Le poste « Autres » comprend des charges ou des produits divers qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance et qui, pris individuellement ou globalement, ne sont pas importants, comme les profits ou les pertes afférents aux fonds de capital de risque spécialisé en technologie financière et les frais liés aux acquisitions.
 - 4) Les (pertes) profits autres que d'exploitation sont une mesure financière non conforme aux PCGR.
- Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La variation des (pertes) profits autres que d'exploitation au deuxième trimestre de 2024 et pour le cumul de l'exercice est principalement attribuable à l'actualisation ainsi qu'aux profits et pertes comptabilisés sur les placements à la JVRN. Les profits (pertes) comptabilisés sur les placements à la JVRN sont passés d'une position de pertes au deuxième trimestre de 2023, principalement sur les obligations, à une position de profits au deuxième trimestre de 2024, en raison surtout des profits de réévaluation à la valeur de marché des obligations et des actions privilégiées. Les charges financières afférentes aux contrats d'assurance émis au deuxième trimestre de 2024 et pour le cumul de l'exercice découlent d'une diminution de la courbe de rendement, comparativement à une augmentation en 2023.

RÉSULTAT NET

Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à 103,8 millions \$ au deuxième trimestre de 2024 et à 209,0 millions \$ pour le cumul de l'exercice, comparativement à 71,6 millions \$ au deuxième trimestre de 2023 et à 172,5 millions \$ pour le cumul de l'exercice 2023. L'augmentation s'explique principalement par une hausse du résultat d'exploitation net.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET

La composition du résultat d'exploitation net pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est comme suit :

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Résultat de souscription ¹	93,7 \$	41,2 \$	52,5 \$	148,5 \$	80,7 \$	67,8 \$
Produits nets des placements	49,9	42,8	7,1	98,1	83,8	14,3
Résultat de distribution ¹	17,2	9,8	7,4	27,2	19,3	7,9
Part du résultat de distribution attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....	(4,3)	(2,9)	(1,4)	(6,5)	(5,5)	(1,0)
Charge d'intérêts.....	(3,1)	(1,3)	(1,8)	(5,0)	(1,9)	(3,1)
Charges liées au statut de société ouverte ²	(7,5)	(5,8)	(1,7)	(14,2)	(12,6)	(1,6)
Autres ²	0,3	1,6	(1,3)	(1,6)	3,1	(4,7)
Résultat d'exploitation ¹	146,2 \$	85,4 \$	60,8 \$	246,5 \$	166,9 \$	79,6 \$
Charge d'impôt sur le résultat d'exploitation	(37,1)	(20,3)	(16,8)	(61,3)	(37,7)	(23,6)
Résultat d'exploitation net ¹	109,1 \$	65,1 \$	44,0 \$	185,2 \$	129,2 \$	56,0 \$

Notes :

1) Le résultat de souscription, le résultat de distribution, le résultat d'exploitation et le résultat d'exploitation net sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

2) Inclus dans les autres (charges) produits de nos états financiers consolidés intermédiaires.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

L'augmentation du résultat d'exploitation net au deuxième trimestre de 2024 et pour le cumul de l'exercice est attribuable à la hausse du résultat de souscription, du résultat de distribution et des produits nets des placements. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation de la part du résultat de distribution attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ainsi que des charges d'intérêts découlant de la croissance de notre plateforme de courtage nationale.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi au Canada et le taux d'imposition effectif sur le résultat d'exploitation net est présenté dans le tableau qui suit.

	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Taux d'imposition prévus par la loi	26,3 %	26,3 %	- pt	26,3 %	26,3 %	- pt
Produits de dividendes canadiens non assujettis à l'impôt.....	(1,6) %	(2,5) %	0,9 pt	(1,8) %	(2,5) %	0,7 pt
Charges non déductibles	0,1 %	0,1 %	- pt	0,1 %	0,1 %	- pt
Autres	0,6 %	(0,1) %	0,7 pt	0,3 %	(1,3) %	1,6 pt
Taux d'imposition effectif	25,4 %	23,8 %	1,6 pt	24,9 %	22,6 %	2,3 pts

Le taux d'imposition effectif pour le deuxième trimestre et le cumul de l'exercice a été inférieur au taux prévu par la loi de 26,3 % (T2 2023 : 26,3 %) du fait essentiellement de l'incidence des produits de dividendes canadiens non imposables. Pour le cumul de l'exercice 2023, nous avons également tiré avantage d'un ajustement de la charge d'impôt sur le résultat relativement aux exercices antérieurs.

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale et est entré en vigueur. Le projet de loi C-59 contenait des dispositions législatives qui refusent la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières sur les actions canadiennes, sauf pour les dividendes reçus sur certaines actions privilégiées et les dividendes reçus par une société d'assurance, de sorte que le projet de loi ne devrait pas avoir d'incidence sur la Société.

RCP LIÉ À L'EXPLOITATION

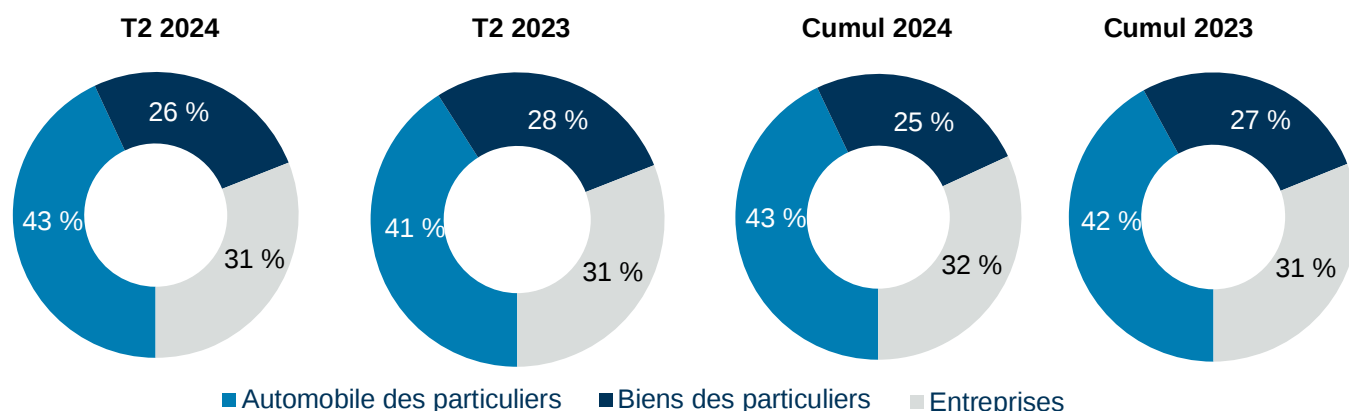
Le RCP lié à l'exploitation s'est fixé à 10,8 % pour la période de 12 mois close le 30 juin 2024, comparativement à 9,9 % pour la période de 12 mois close le 30 juin 2023. Le résultat d'exploitation net de la période de 12 mois close le 30 juin 2024 a augmenté de 51,9 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, malgré l'incidence du niveau élevé des sinistres liés aux catastrophes au troisième trimestre de 2023.

3 — RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Nous offrons un vaste éventail de produits d'assurance de dommages à l'échelle du Canada, répartis dans deux grands secteurs d'activité : l'assurance des particuliers et l'assurance des entreprises. Le secteur de l'assurance des particuliers comprend l'assurance automobile et l'assurance des biens, cette dernière englobant les produits d'assurance pour animaux de compagnie.

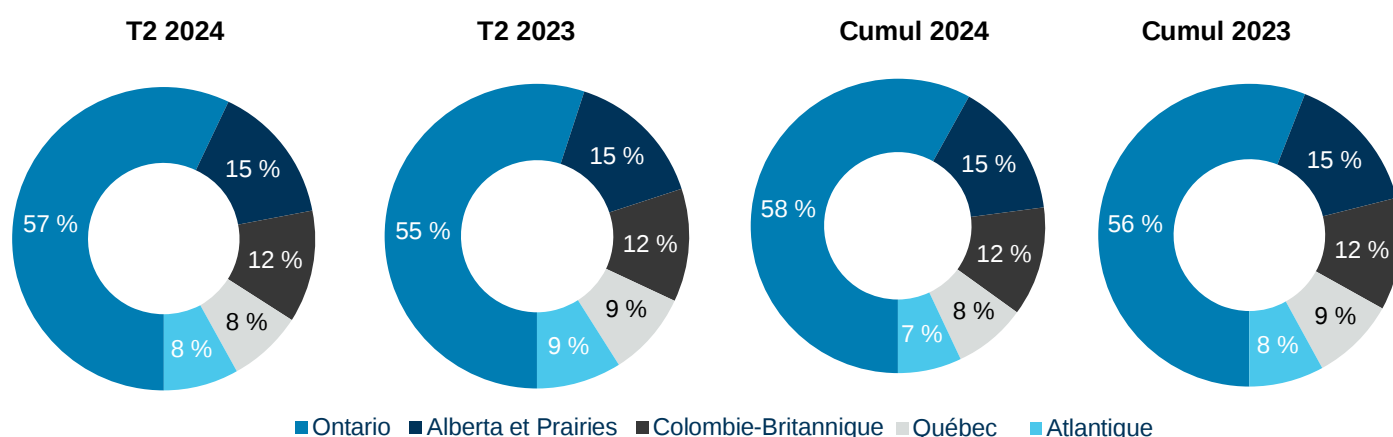
Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des PBS selon ces secteurs d'activité pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023.

PBS par secteur d'activité¹



La variation de la répartition par secteur est attribuable à la croissance des PBS en assurance automobile des particuliers au deuxième trimestre de 2024, qui a surpassé celle en assurance des biens des particuliers.

PBS par région¹



De légères variations ont été observées dans la répartition par région pour le deuxième trimestre de 2024 et le cumul de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Notes :

1) Les PBS sont une mesure financière supplémentaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

SOUSCRIPTION – ASSURANCE DES PARTICULIERS

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats d'exploitation du secteur de l'assurance des particuliers pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 et les polices en vigueur aux 30 juin 2024 et 2023.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Polices en vigueur (en milliers) (à la clôture de la période)						
Assurance automobile	778,8	782,6	(0,5) %	778,8	782,6	(0,5) %
Assurance des biens	828,2	847,5	(2,3) %	828,2	847,5	(2,3) %
Total.....	1 607,0	1 630,1	(1,4) %	1 607,0	1 630,1	(1,4) %
Primes brutes souscrites ¹						
Assurance automobile	528,4 \$	442,1 \$	19,5 %	941,9 \$	799,9 \$	17,8 %
Assurance des biens	323,1	301,8	7,1 %	559,6	527,1	6,2 %
Total.....	851,5 \$	743,9 \$	14,5 %	1 501,5 \$	1 327,0 \$	13,1 %
Produits de souscription nets ²						
Assurance automobile	413,4 \$	382,0 \$	8,2 %	799,1 \$	747,7 \$	6,9 %
Assurance des biens	266,7	250,8	6,3 %	527,4	491,8	7,2 %
Total.....	680,1 \$	632,8 \$	7,5 %	1 326,5 \$	1 239,5 \$	7,0 %
Sinistres et frais de règlement, montant net ²						
Assurance automobile	287,0 \$	267,0 \$	20,0 \$	560,1 \$	531,7 \$	28,4 \$
Assurance des biens	138,4	168,8	(30,4)	282,3	299,4	(17,1)
Total.....	425,4 \$	435,8 \$	(10,4) \$	842,4 \$	831,1 \$	11,3 \$
Frais de souscription nets ²						
Assurance automobile	106,3 \$	105,8 \$	0,5 \$	208,0 \$	210,0 \$	(2,0) \$
Assurance des biens	90,9	88,4	2,5	184,2	177,3	6,9
Total.....	197,2 \$	194,2 \$	3,0 \$	392,2 \$	387,3 \$	4,9 \$
Résultat de souscription ²						
Assurance automobile	20,1 \$	9,2 \$	10,9 \$	31,0 \$	6,0 \$	25,0 \$
Assurance des biens	37,4	(6,4)	43,8	60,9	15,1	45,8
Total.....	57,5 \$	2,8 \$	54,7 \$	91,9 \$	21,1 \$	70,8 \$

Notes :

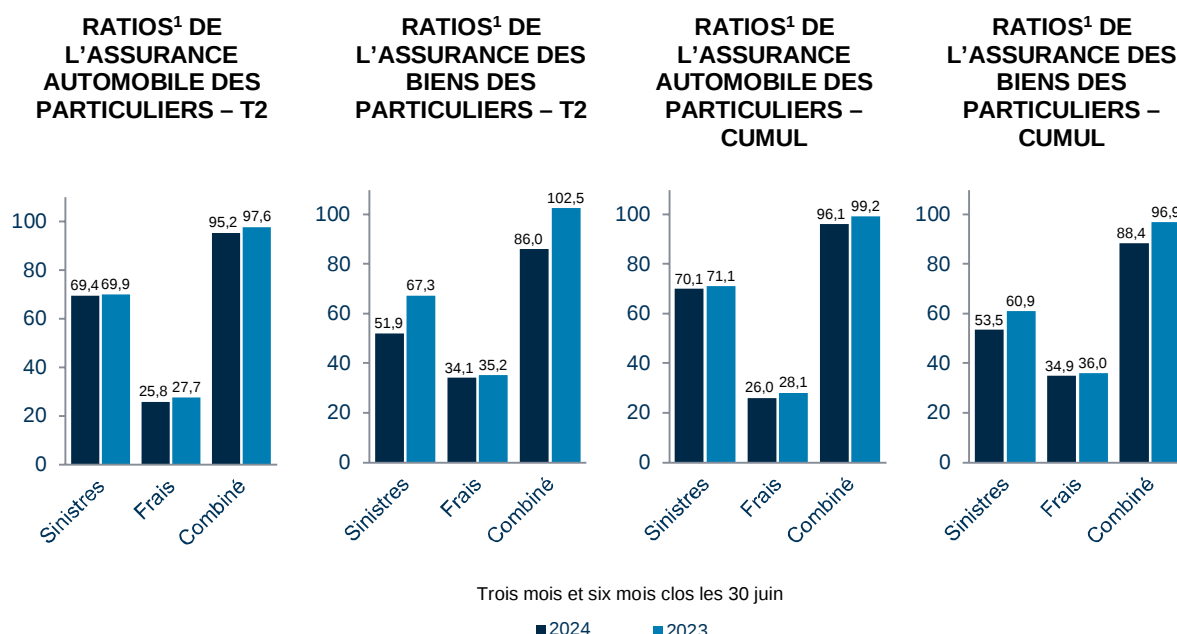
1) Les primes brutes souscrites sont une mesure financière supplémentaire.

2) Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, les frais de souscription nets et le résultat de souscription sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Dans l'ensemble, les PBS en assurance des particuliers ont augmenté de 14,5 % au deuxième trimestre de 2024 (13,1 % pour le cumul de l'exercice) grâce à la forte croissance du canal de distribution par les courtiers. Les PBS du canal direct se sont chiffrées à 103,8 millions \$ au deuxième trimestre de 2024, en hausse de 2,0 % par rapport à 101,8 millions \$ au deuxième trimestre de 2023. Pour le cumul de l'exercice, les PBS du canal direct se sont chiffrées à 199,8 millions \$, en hausse de 1,9 % par rapport à 196,1 millions \$ pour la période correspondante en 2023. Si l'on exclut l'assurance automobile de Sonnet en Alberta, les PBS du canal direct ont augmenté de 3,5 % au deuxième trimestre et de 5,0 % pour le cumul de l'exercice. Les PBS en assurance automobile des particuliers ont augmenté de 19,5 % au deuxième trimestre de 2024 (17,8 % pour le cumul de l'exercice), reflétant une hausse des primes souscrites moyennes à mesure que les hausses de tarifs approuvées prennent effet dans un contexte de conditions de marché fermes, la reprise de la croissance des unités au deuxième trimestre et l'avantage tiré des transferts de portefeuilles. Les PBS en assurance des biens des particuliers ont augmenté de 7,1 % au deuxième trimestre de 2024 (6,2 % pour le cumul de l'exercice) grâce au maintien des conditions de marché fermes qui a favorisé l'augmentation des primes souscrites moyennes. Ce résultat a été en partie contrebalancé par une diminution des transferts de portefeuille par rapport à la période correspondante en 2023 ainsi que par les mesures que nous avons prises pour gérer la concentration de risques dans les régions présentant une tendance à la hausse des événements à risque.

Le secteur de l'assurance des particuliers a enregistré un résultat de souscription de 57,5 millions \$ au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 2,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le cumul de l'exercice, le résultat de souscription s'est établi à 91,9 millions \$ comparativement à 21,1 millions \$ pour la période correspondante en 2023.



Notes :

- 1) Le ratio des sinistres, le ratio des frais et le ratio combiné sont des ratios non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 en **assurance automobile des particuliers** est comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin ¹			Six mois clos les 30 juin ¹		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ²	69,9 %	71,1 %	(1,2) pt	70,7 %	71,9 %	(1,2) pt
Sinistres liés aux catastrophes ³	-	0,5 %	(0,5) pt	0,1 %	0,3 %	(0,2) pt
Évolution favorable des sinistres des années antérieures ²	(0,5) %	(1,7) %	1,2 pt	(0,7) %	(1,1) %	0,4 pt
Ratio des sinistres ⁴	69,4 %	69,9 %	(0,5) pt	70,1 %	71,1 %	(1,0) pt

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage des produits de souscription nets, est un ratio non conforme aux PCGR.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.
- 4) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le ratio combiné en assurance automobile des particuliers de 95,2 % pour le deuxième trimestre de 2024 (T2 2023 : 97,6 %) s'est amélioré en raison d'une baisse du ratio des frais, attribuable à une gestion active des frais, ainsi que d'une amélioration du ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales. Le ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales continue de tirer avantage de la hausse des tarifs gagnés, mais il subit toujours l'incidence de la hausse du nombre de vols et de la volatilité des groupements d'assureurs. L'amélioration du ratio combiné a été contrebalancée en partie par une évolution moins favorable des sinistres. Pour le cumul de l'exercice, le ratio combiné en assurance automobile des particuliers s'est amélioré en raison des mêmes facteurs qu'au deuxième trimestre.

Le 13 juin 2024, Sonnet a annoncé avoir présenté au Surintendant des assurances de l'Alberta un avis d'intention de mettre progressivement fin à ses activités d'assurance automobile en Alberta à compter du 13 décembre 2024. À compter de la date du retrait, Sonnet n'émettra plus de nouvelles polices d'assurance automobile ni de renouvellements en Alberta. Le secteur de l'assurance habitation de Sonnet en Alberta ne sera pas touché par ce changement. Les PBS en assurance automobile de Sonnet en Alberta se sont élevées à 65 millions \$ pour la période de 12 mois close le 30 juin 2024. À compter du troisième trimestre de 2024, dans le rapport de gestion, nous présenterons les activités d'assurance automobile de Sonnet en Alberta de façon prospective dans les unités d'exploitation abandonnées en dehors des résultats d'exploitation, sans retraitement des périodes comparatives.

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 en assurance des biens des particuliers est comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin ¹			Six mois clos les 30 juin ¹		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ² .	52,2 %	50,7 %	1,5 pt	51,8 %	50,7 %	1,1 pt
Sinistres liés aux catastrophes ³	2,6 %	17,0 %	(14,4) pts	4,2 %	10,6 %	(6,4) pts
Évolution favorable des sinistres des années antérieures ²	(2,9) %	(0,4) %	(2,5) pts	(2,5) %	(0,4) %	(2,1) pts
Ratio des sinistres ⁴	51,9 %	67,3 %	(15,4) pts	53,5 %	60,9 %	(7,4) pts

Notes :

1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage des produits de souscription nets, est un ratio non conforme aux PCGR.

2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.

4) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le ratio combiné en assurance des biens des particuliers a été de 86,0 % au deuxième trimestre de 2024 (T2 2023 : 102,5 %). L'amélioration importante découle en grande partie de la baisse des sinistres liés aux catastrophes, qui a eu une incidence de 2,6 points de pourcentage sur le ratio combiné au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 17,0 points de pourcentage au deuxième trimestre de 2023. Le ratio combiné a également bénéficié d'une baisse du ratio des frais et d'une évolution plus favorable des sinistres. Pour le cumul de l'exercice, le ratio combiné en assurance des biens des particuliers s'est amélioré en raison des mêmes facteurs qu'au deuxième trimestre.

SOUSCRIPTION – ASSURANCE DES ENTREPRISES

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats d'exploitation en assurance des entreprises pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trois mois clos les 30 juin			Six mois clos les 30 juin		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Primes brutes souscrites ¹	388,2 \$	341,2 \$	13,8 %	693,8 \$	605,0 \$	14,7 %
Produits de souscription nets ²	269,3 \$	244,7 \$	10,1 %	528,2 \$	477,1 \$	10,7 %
Sinistres et frais de règlement, montant net ²	144,0 \$	123,3 \$	20,7 \$	293,4 \$	253,1 \$	40,3 \$
Frais de souscription nets ²	89,1 \$	83,0 \$	6,1 \$	178,2 \$	164,4 \$	13,8 \$
Résultat de souscription ²	36,2 \$	38,4 \$	(2,2) \$	56,6 \$	59,6 \$	(3,0) \$

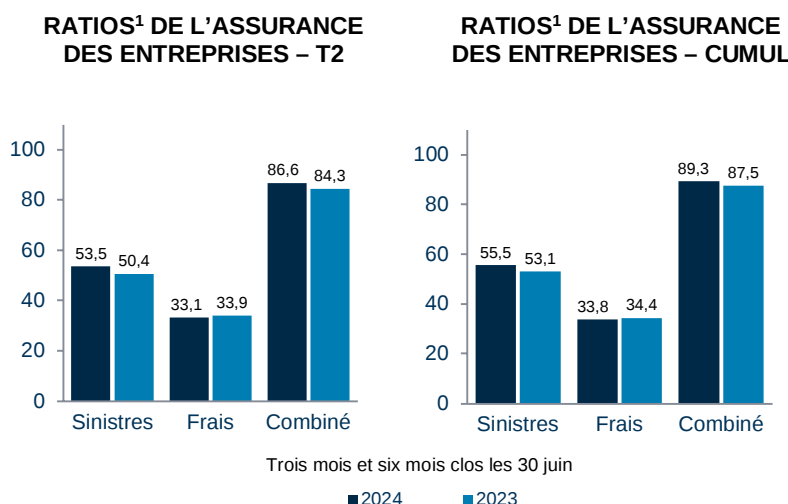
Notes :

1) Les primes brutes souscrites sont une mesure financière supplémentaire.

2) Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, les frais de souscription nets et le résultat de souscription sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La forte croissance en assurance des entreprises s'est maintenue au deuxième trimestre de 2024 grâce à la croissance ciblée dans les segments stratégiques. Les PBS ont augmenté de 13,8 % au deuxième trimestre de 2024 (14,7 % pour le cumul de l'exercice) grâce aux taux élevés de rétention et à l'obtention de tarifs dans un contexte de conditions de marché fermes dans nos principaux segments et à l'expansion continue de nos capacités liées aux petites entreprises et aux solutions spécialisées.



Notes :

- 1) Le ratio des sinistres, le ratio des frais et le ratio combiné sont des ratios non conformes aux PCGR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

La composition du ratio des sinistres pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 en **assurance des entreprises** est comme suit :

	Trois mois clos les 30 juin ¹			Six mois clos les 30 juin ¹		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales ²	52,6 %	55,3 %	(2,7) pts	52,2 %	54,5 %	(2,3) pts
Sinistres liés aux catastrophes ³	2,9 %	1,2 %	1,7 pt	4,8 %	2,8 %	2,0 pts
Évolution favorable des sinistres des années antérieures ²	(2,0)%	(6,1)%	4,1 pts	(1,5)%	(4,2)%	2,7 pts
Ratio des sinistres ⁴	53,5 %	50,4 %	3,1 pts	55,5 %	53,1 %	2,4 pts

Notes :

- 1) Le ratio présenté pour chacun des postes correspond à la mesure financière exprimée en pourcentage des produits de souscription nets. Le ratio présenté pour les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures, exprimé en pourcentage des produits de souscription nets, est un ratio non conforme aux PCGR.
- 2) Les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales et l'évolution favorable des sinistres des années antérieures sont des mesures financières non conformes aux PCGR.
- 3) Les sinistres liés aux catastrophes sont une mesure financière supplémentaire.
- 4) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.
- Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le secteur de l'assurance des entreprises a enregistré un résultat de souscription de 36,2 millions \$ au deuxième trimestre de 2024, comparativement à 38,4 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le cumul de l'exercice, le résultat de souscription du secteur de l'assurance des entreprises s'est établi à 56,6 millions \$ comparativement à 59,6 millions \$ pour la période correspondante en 2023.

Le secteur de l'assurance des entreprises a bénéficié de l'attention constante portée à la souscription, avec un solide ratio combiné de 86,6 % au deuxième trimestre de 2024 (T2 2023 : 84,3 %). La variation du ratio combiné s'explique par les réductions du ratio des sinistres de l'année de survenance liés aux activités principales et du ratio des frais, qui ont été plus que contrebalancés par la reprise des provisions liées à la COVID-19 au deuxième trimestre de 2023 (incidence de 4,8 points de pourcentage), et par la hausse des sinistres liés aux catastrophes ne découlant pas de conditions météorologiques, reflétant l'expansion des gammes de produits et la diversification des activités en assurance des entreprises. Pour le cumul de l'exercice, le ratio combiné du secteur de l'assurance des entreprises a également été bon à 89,3 %. La légère augmentation est attribuable aux mêmes facteurs qu'au deuxième trimestre.

4 — CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

CONTEXTE D'EXPLOITATION

Contexte économique	• La Banque du Canada a assoupli sa politique pour la première fois en quatre ans en procédant à une réduction de son taux directeur de 25 points de base en juin, suivie d'une réduction de 25 points de base en juillet, après avoir observé une atténuation de l'inflation de base. La Banque a mis en garde contre les risques d'inflation, notamment en ce qui a trait aux pressions sur les salaires et sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, ainsi qu'aux coûts élevés de l'immobilier. • En revanche, lors de sa réunion de juin, le Federal Open Market Committee a maintenu pour la septième fois d'affilée le taux cible des fonds fédéraux dans une fourchette de 5,25 % à 5,50 %. • Selon le président de la Réserve fédérale, l'inflation aux États-Unis a légèrement ralenti en avril et en mai, mais pas assez pour inverser la tendance haussière du premier trimestre. • Les variations importantes des rendements des titres à revenu fixe entraîneraient des fluctuations du rendement périodique des placements ainsi que de la valeur de marché de nos actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt (notamment les obligations au titre du règlement des sinistres et des régimes de retraite).
Contexte de l'assurance automobile des particuliers	• L'inflation annuelle des dommages matériels en assurance automobile s'est dans l'ensemble stabilisée à environ 5 % au cours des derniers trimestres, les tendances en matière de sinistres étant conformes aux niveaux d'avant la pandémie. L'inflation dans le secteur de l'assurance automobile, toutes couvertures confondues, s'élève également à environ 5 %, y compris les couvertures pour dommages corporels, mais elle varie selon les provinces. Les prix des véhicules neufs se sont stabilisés d'un trimestre à l'autre, mais sont restés élevés par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration de l'offre de véhicules neufs, de même que les taux d'intérêt incitatifs proposés par certains fabricants automobiles, ont modéré les prix des véhicules neufs. Les prix des voitures d'occasion ont continué de diminuer progressivement et, bien qu'ils demeurent élevés, ils ne sont plus considérés comme un point de pression inflationniste important. • Le vol de véhicules au Canada demeure une préoccupation pour l'industrie. Le niveau de gravité des vols est demeuré élevé en raison des changements dans les types (âge et valeur) des voitures volées, alors que la fréquence des vols a diminué de 15 % d'un exercice à l'autre, mais reste de loin supérieure aux niveaux historiques. Ces tendances en matière de vols ont incité les assureurs à augmenter les primes de la garantie risques multiples et les propriétaires de véhicules les plus à risque à installer des dispositifs de repérage et de recouvrement afin d'augmenter la probabilité de les récupérer. • Le gouvernement de l'Alberta a annoncé en novembre 2023 le remplacement de la suspension des hausses de tarifs par une mesure plafonnant les hausses de tarifs au niveau de l'IPC pour les « bons conducteurs ». Il s'agit d'une mesure temporaire jusqu'à ce que le gouvernement de l'Alberta élabore une solution à long terme en réponse à la hausse des coûts en assurance automobile. En mai, le gouvernement de l'Alberta a amorcé des consultations publiques, y compris la tenue d'un sommet sur la réforme de son système d'assurance automobile, au cours duquel de nombreuses parties prenantes ont été invitées à discuter des options de réforme. • Pour rendre l'assurance automobile plus abordable, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à offrir aux consommateurs davantage de choix en matière d'assurance accidents. Il établira ensuite des règlements comprenant des précisions sur les options de couverture et l'échéancier des mises en œuvre.

Contexte de placement	• Au deuxième trimestre, la tendance des actifs à risque a ralenti en raison d'une détérioration des perspectives de réduction des taux d'intérêt par la Réserve fédérale, ce qui s'explique par une série de données sur l'inflation plus élevées que prévu en avril aux États-Unis. Cette tendance s'est par la suite atténuée, les investisseurs étant désormais plus convaincus que la Réserve fédérale commencera à abaisser ses taux au troisième trimestre. • Le contexte macroéconomique plus favorable a continué de soutenir les segments plus risqués des titres à revenu fixe, les résultats satisfaisants des entreprises ayant contribué à limiter les écarts de taux et les taux de défaillance. • L'indice mondial MSCI¹ a progressé de 2,2 % au deuxième trimestre (+3,2 % en \$ CA), portant les gains à 10,8 % depuis le début de l'exercice. Les actions canadiennes ont moins bien fait que les actions mondiales pour un deuxième trimestre d'affilée, alors que l'indice TSX60 a reculé de 2,2 % au deuxième trimestre.
------------------------------	---

1) L'indice mondial MSCI reflète le rendement des sociétés à grande et à moyenne capitalisation de 23 pays développés.

PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE

L'aperçu de nos prévisions pour l'industrie de l'assurance de dommages pour les 12 prochains mois est présenté ci-après.

Nous estimons que le contexte d'exploitation actuel demeure favorable au maintien de conditions générales de marché fermes. Nous prévoyons que ces conditions de marché fermes en assurance des biens se poursuivront au cours des 12 prochains mois, en particulier en raison d'une deuxième année de suite de sinistres liés aux catastrophes dépassant 3 milliards \$ pour l'industrie en 2023, des points de prise d'effet plus élevés et de l'inflation qui demeure élevée. Nous prévoyons aussi que les conditions en assurance automobile demeureront fermes du fait que les assureurs cherchent à composer avec l'effet combiné du nombre élevé de vols, des pressions inflationnistes persistantes sur les coûts et de l'incertitude qui continue d'entourer le contexte réglementaire en Alberta.

Les rendements des titres à revenu fixe ont augmenté de manière significative au cours des deux dernières années, ce qui a soutenu la croissance des produits nets des placements, bien que ce soit au prix d'évaluations à la valeur de marché. La convergence des écarts entre les rendements du marché et les rendements comptables a ralenti la cadence de cette croissance en 2024. Compte tenu de l'évolution incertaine du risque macroéconomique, nous estimons que l'industrie doit continuer de faire preuve de discipline pour atteindre les niveaux de rentabilité souhaités de manière durable.

Les résultats de l'industrie se sont normalisés par rapport aux très bons résultats enregistrés pendant la pandémie, qui avaient profité de la fréquence inhabituellement faible des sinistres en assurance automobile. Nous nous attendons à ce que la récurrence des événements météorologiques, combinée à la hausse du nombre de vols de véhicules et de l'inflation, se traduise par un rendement des capitaux propres se rapprochant de sa moyenne à long terme en 2024.

Automobile des particuliers	• Même si nous nous attendons à ce que les pressions inflationnistes touchant les réclamations en assurance automobile demeurent élevées en 2024, elles devraient être représentatives des tendances inflationnistes touchant les dommages matériels en assurance automobile avant la pandémie. La baisse graduelle des prix des voitures d'occasion va se poursuivre à mesure de la hausse de la production de nouvelles voitures. • Après la tenue du Sommet national pour lutter contre le vol de véhicules en février, le gouvernement fédéral a publié un plan d'action assorti d'engagements en matière de politique publique visant à contrer la tendance croissante du vol de véhicules au pays. Le plan d'action comprend des engagements visant à moderniser les normes fédérales de sécurité des véhicules pour dissuader et prévenir le vol de véhicules, à élargir l'examen des conteneurs de fret à l'exportation et à améliorer l'échange d'information entre les agents frontaliers, les forces de l'ordre et tous les partenaires du commerce d'exportation. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario se sont déjà engagés à investir des fonds supplémentaires, à porter une plus grande attention aux mesures de récupération et à mettre en œuvre des mesures d'application renforcées. Les assureurs continuent d'encourager les clients à installer un dispositif de traçage évolué sur les véhicules les plus à risque afin d'améliorer la probabilité de les récupérer. • Les tendances en matière de gravité devraient continuer de favoriser la fermeté de la tarification au sein de l'industrie et l'accent mis sur une souscription rigoureuse au cours des 12 prochains mois.
Biens des particuliers	• La volatilité des événements météorologiques devrait continuer de constituer un risque pour ce secteur d'activité à long terme. Le risque de feux de forêt continue d'être considéré comme étant supérieur à la normale dans des régions comme l'ouest du Canada, l'est de l'Ontario et le sud du Québec. Les tendances météorologiques liées au phénomène « El Niño » devraient donner lieu à des températures plus chaudes que la normale, augmentant ainsi le risque de conditions météorologiques volatiles partout au pays. Il faudra continuer de mettre l'accent sur la prévention et l'atténuation des sinistres, notamment par la révision des tarifs, des couvertures et la gestion des risques. • Grâce à l'amélioration de la tarification et à des points de prise d'effet généralement plus élevés pour les réassureurs, une grande partie des sinistres liés aux conditions météorologiques au Canada ont été conservés par les assureurs de première ligne et les renouvellements de contrats de réassurance ont été beaucoup plus ordonnés qu'à l'exercice précédent. En raison de l'exposition plus importante au risque de catastrophes que les assureurs de première ligne conservent dans les tranches moins élevées, la tarification en assurance des biens devrait continuer de refléter l'augmentation de la fréquence et des coûts liés aux événements météorologiques. • Pour répondre aux défis que présentent les catastrophes naturelles, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il prévoit collaborer avec les assureurs en vue d'élaborer un programme d'assurance inondation national destiné aux propriétés résidentielles présentant des risques élevés, et de le mettre en place d'ici 2025. L'objectif est de s'assurer que tous les Canadiens sont en mesure d'obtenir une assurance inondation à un prix abordable.
Entreprises	• Nous prévoyons que les conditions du marché de l'assurance des entreprises demeureront fermes dans l'ensemble, alors que les compagnies d'assurance se concentreront à assurer leur rentabilité à long terme et la disponibilité de la capacité de manière durable. L'environnement tarifaire devrait être influencé par les événements météorologiques, les tendances inflationnistes, les rendements attendus des placements ainsi que par la performance globale de l'industrie au chapitre de la souscription. • Les catastrophes de 2023 reflètent une tendance à la hausse des phénomènes météorologiques à plus long terme. Les mesures d'atténuation et de gestion des changements climatiques devraient continuer d'évoluer grâce aux efforts consacrés par les gouvernements, les organismes de réglementation et les acteurs de l'industrie pour tenir compte des tendances récentes. • En raison de la fréquence et de la gravité croissantes des événements liés aux conditions météorologiques, ainsi que des coûts de réassurance élevés et de la hausse des points de prise d'effet, les conditions de marché et l'environnement tarifaire fermes devraient se maintenir en assurance des entreprises. Au deuxième trimestre, certains segments de l'assurance des entreprises ont commencé à observer une concurrence accrue et une augmentation de la capacité disponible.

5 — SITUATION FINANCIÈRE

FAITS SAILLANTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2024 :

- Notre situation financière est demeurée solide, avec des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de plus de 3,0 milliards \$ au 30 juin 2024, en hausse de 159,4 millions \$, ou 5,6 %, par rapport au 31 décembre 2023, attribuable au résultat d'exploitation net.
- Le total de l'actif est demeuré relativement stable par rapport au 31 décembre 2023, la diminution de nos placements découlant des ventes nettes ayant été contrebalancée principalement par la trésorerie affectée à l'acquisition de courtiers, qui a fait augmenter le goodwill et les immobilisations incorporelles.
- Les passifs au titre des contrats d'assurance ont diminué de 77,8 millions \$ (2,2 %) par rapport au 31 décembre 2023, ce qui s'explique surtout par le fait que les sinistres réglés ont dépassé les sinistres survenus et par les commissions sur profits éventuels versées au premier trimestre.

Le tableau suivant présente un résumé de nos bilans consolidés au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

(en millions de dollars)	Au 30 juin	Au 31 décembre	Variation
	2024	2023	
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248,1 \$	197,5 \$	50,6 \$
Trésorerie soumise à restrictions	209,8	244,0	(34,2)
Placements	4 828,4	4 931,0	(102,6)
Impôt sur le résultat à recevoir	3,4	-	3,4
Actifs au titre de contrats de réassurance	321,2	330,4	(9,2)
Immobilisations corporelles	106,0	103,1	2,9
Actifs d'impôt différé	20,1	23,6	(3,5)
Goodwill et immobilisations incorporelles	1 309,8	1 229,9	79,9
Autres actifs	213,1	200,0	13,1
Total de l'actif	7 259,9 \$	7 259,5 \$	0,4 \$
PASSIF			
Passifs au titre des contrats d'assurance	3 416,0	3 493,8	(77,8)
Créditeurs et autres passifs	126,8	131,9	(5,1)
Impôt sur le résultat à payer	20,8	117,9	(97,1)
Passifs d'impôt différé	151,1	150,7	0,4
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	50,2	-	50,2
Dette impayée	114,3	114,3	-
Montants à payer au titre de la démutualisation	209,8	244,0	(34,2)
Total du passif	4 089,0 \$	4 252,6 \$	(163,6) \$
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	2 269,3	2 273,0	(3,7)
Surplus d'apport	28,9	40,4	(11,5)
Résultats non distribués	721,0	561,3	159,7
Cumul des autres éléments du résultat global	(12,1)	(27,0)	14,9
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	3 007,1	2 847,7	159,4
Participations ne donnant pas le contrôle	163,8	159,2	4,6
Total des capitaux propres	3 170,9 \$	3 006,9 \$	164,0 \$
Total du passif et des capitaux propres	7 259,9 \$	7 259,5 \$	0,4 \$

TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau qui suit.

	Au 30 juin 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	248,1 \$	4,9 %	197,5 \$	3,9 %
Placements à court terme.....	91,2	1,8 %	137,0	2,7 %
Obligations	3 688,2	72,7 %	3 773,0	73,5 %
Actions privilégiées	331,2	6,5 %	332,8	6,5 %
Actions ordinaires	627,9	12,4 %	595,5	11,6 %
Fonds en gestion commune	72,7	1,4 %	74,7	1,5 %
Prêts commerciaux	17,2	0,3 %	18,0	0,3 %
Total des placements	4 828,4 \$	95,1 %	4 931,0 \$	96,1 %
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des placements	5 076,5 \$	100,0 %	5 128,5 \$	100,0 %

Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements a diminué au deuxième trimestre de 2024, en raison surtout de la trésorerie affectée à l'acquisition de courtiers, qui a fait augmenter le goodwill et les immobilisations incorporelles. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la trésorerie générée par la vente nette de titres en vertu de conventions de rachat. Le solde des placements a diminué, du fait principalement de ventes nettes de placements, en partie contrebalancées par la hausse de la valeur de marché de notre portefeuille de placements.

La proportion de nos placements dans des titres à revenu fixe, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, a diminué pour s'établir à 79,4 % du portefeuille total au 30 juin 2024, contre 80,1 % au 31 décembre 2023. Nous avons continué de privilégier les placements de haute qualité pour notre portefeuille.

Se reporter à la note 2 – « Sommaire des principales méthodes comptables » des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui contient des précisions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers.

Composition sectorielle des placements

La composition sectorielle de nos placements illustre la nature très sécuritaire et liquide de l'ensemble de notre portefeuille de placements et la concentration importante dans les secteurs des titres gouvernementaux et des services financiers. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la ventilation des placements est comme suit :

	Au 30 juin 2024				Au 31 décembre 2023	
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Placements à court terme et obligations	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Fonds en gestion commune	Total	Total
Titres gouvernementaux.....	58 %	-	-	-	46 %	51 %
Services financiers.....	20 %	75 %	27 %	6 %	25 %	22 %
Énergie.....	5 %	9 %	14 %	2 %	6 %	6 %
Services de communication	5 %	4 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Industrie.....	3 %	-	12 %	11 %	4 %	4 %
Services publics.....	4 %	12 %	2 %	22 %	4 %	4 %
Consommation discrétionnaire...	3 %	-	7 %	7 %	4 %	2 %
Matériaux.....	-	-	8 %	2 %	1 %	1 %
Biens de consommation de base	1 %	-	5 %	3 %	1 %	1 %
Technologies de l'information.....	-	-	15 %	33 %	2 %	2 %
Soins de santé	-	-	4 %	7 %	1 %	1 %
Immobilier.....	1 %	-	1 %	2 %	1 %	1 %
Total (%).....	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total (\$).....	3 779,4 \$	331,2 \$	627,9 \$	72,7 \$	4 811,2 \$	4 913,0 \$

Qualité du crédit des titres en portefeuille

Les notes de crédit des titres en portefeuille présentées dans les tableaux ci-après illustrent la qualité du crédit de nos titres à revenu fixe et de nos actions privilégiées au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

Notes de crédit¹ – obligations

	Au 30 juin 2024		Au 31 décembre 2023	
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
AAA.....	1 403,5 \$	38,1 %	1 475,0 \$	39,1 %
AA.....	907,4	24,6 %	1 031,3	27,3 %
A.....	835,3	22,6 %	749,8	19,9 %
BBB.....	532,4	14,4 %	487,2	12,9 %
BB.....	9,6	0,3 %	29,7	0,8 %
Total des obligations.....	3 688,2 \$	100,0 %	3 773,0 \$	100,0 %

¹ Selon les notes de crédit les plus basses entre celles attribuées par S&P et par DBRS.

Notes de crédit¹ – actions privilégiées

	Au 30 juin 2024		Au 31 décembre 2023	
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
P2.....	282,5 \$	85,3 %	254,8 \$	76,6 %
P3 ou non cotées.....	48,7	14,7 %	78,0	23,4 %
Total des actions privilégiées.....	331,2 \$	100,0 %	332,8 \$	100,0 %

¹ Selon les notes de crédit les plus basses entre celles attribuées par S&P et par DBRS.

Nous surveillons régulièrement les notes de crédit des titres de notre portefeuille de placements et prenons les mesures nécessaires pour tenter de maintenir un niveau de qualité élevé. Ainsi, au 30 juin 2024, 85,3 % (31 décembre 2023 : 86,3 %) des obligations en portefeuille étaient assorties d'une note de « A- » ou mieux et 85,3 % (31 décembre 2023 : 76,6 %) des actions privilégiées en portefeuille étaient assorties d'une note de « P2L » ou mieux. Les notes « A- » et « P2L » représentent les notes attribuées par deux agences de notation reconnues à des obligations et des actions privilégiées de première qualité.

Portefeuille de placements par région des émetteurs

La composition géographique de notre portefeuille de placements au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 est comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 30 juin 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable
Canada.....	4 533,8 \$	94,2 %	4 648,9 \$	94,6 %
États-Unis.....	209,0	4,4 %	197,4	4,0 %
Europe.....	40,7	0,8 %	39,5	0,8 %
Autres	27,7	0,6 %	27,2	0,6 %
Total.....	4 811,2 \$	100,0 %	4 913,0 \$	100,0 %

Notre portefeuille de placements est concentré principalement au Canada. Notre exposition au risque de change est décrite à la rubrique 12 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ont augmenté au 30 juin 2024 en raison surtout du goodwill et des immobilisations incorporelles découlant des acquisitions de courtiers au premier semestre de 2024.

PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE

La composition des passifs au titre des contrats d'assurance au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 est comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023	Variation
Primes à recevoir	(1 394,3) \$	(1 271,1) \$	(123,2) \$
Primes non acquises	2 079,3	1 928,0	151,3
Primes non acquises reçues	685,0	656,9	28,1
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non amortis.....	(336,0)	(320,7)	(15,3)
Provision pour contrat déficitaire	19,5	23,1	(3,6)
Provision pour sinistres et autres charges directement attribuables à payer, mais non payés	3 047,5	3 134,5	(87,0)
Total.....	3 416,0 \$	3 493,8 \$	(77,8) \$

Les passifs au titre des contrats d'assurance au 30 juin 2024 ont diminué par rapport au 31 décembre 2023, du fait surtout que les sinistres payés au cours des six mois clos le 30 juin 2024 ont surpassé les sinistres survenus et autres charges directement attribuables.

L'évolution des sinistres des années antérieures et son incidence sur le ratio des sinistres par exercice sont comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Pour les six mois clos le 30 juin	Pour les exercices clos les 31 décembre ¹									
	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures, non actualisée ²	(26,5) \$	(63,0) \$	(86,3) \$	(76,0) \$	(29,6) \$	(37,9) \$	(18,8) \$	32,6 \$	(40,1) \$	(73,1) \$	(2,9) \$
Incidence sur le ratio des sinistres ³	(1,4) %	(1,8) %	(2,7) %	(2,7) %	(1,2) %	(1,6) %	(0,8) %	1,5 %	(2,1) %	(3,8) %	(0,2) %

Notes :

1) 2014 à 2021 selon IFRS 4 – *Contrats d'assurance*. 2022 à 2024 selon IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

2) L'évolution (favorable) défavorable des sinistres des années antérieures est une mesure financière non conforme aux PCGR.

3) Le ratio des sinistres est un ratio non conforme aux PCGR.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

En 2024, nous avons conclu des conventions de rachat en vue de gérer les besoins en trésorerie à court terme. Les transactions conclues aux termes des conventions de rachat sont des transactions de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres à d'importantes institutions financières canadiennes puis les rachetons à une date prédéterminée.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ont augmenté de 159,4 millions \$, ou 5,6 %, au 30 juin 2024 par suite du résultat net généré en 2024.

Le 9 mai 2024, le conseil a déclaré un dividende de 0,16 \$ par action payable le 27 juin 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 juin 2024. Le 1^{er} août 2024, le conseil a déclaré un dividende de 0,16 \$ par action à verser le 27 septembre 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 septembre 2024.

6 — SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Pour les trois mois clos les							
	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022 ⁴	30 sept. 2022 ⁴
Primes brutes souscrites ¹	1 239,7 \$	955,6 \$	1 033,2 \$	1 040,0 \$	1 085,1 \$	846,9 \$	951,9 \$	954,5 \$
Produits des activités d'assurance	1 046,1	991,9	1 003,8	984,1	954,9	907,5	911,7	895,9
Produits de souscription nets ²	949,4	905,3	922,4	903,6	877,5	839,1	850,4	832,4
Résultat de souscription ²	93,7	54,8	87,0	(22,8)	41,2	39,5	66,7	27,1
Ratio combiné ³	90,1 %	93,9 %	90,6 %	102,5 %	95,3 %	95,3 %	92,2 %	96,7 %
Produits nets des placements	49,9	48,2	49,4	46,3	42,8	41,0	39,5	36,0
Résultat de distribution ²	17,2	10,0	8,8	11,2	9,8	9,5	4,8	1,7
Résultat d'exploitation net ²	109,1	76,1	101,1	17,9	65,1	64,1	76,6	46,7
Résultat net	105,4	105,7	226,4	(46,2)	72,2	102,1	185,6	35,7
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	103,8	105,2	225,9	(48,3)	71,6	100,9	185,0	35,7
Résultat par action ordinaire (en dollars)								
De base	0,90 \$	0,92 \$	1,96 \$	(0,42) \$	0,62 \$	0,88 \$	1,60 \$	0,31 \$
Dilué	0,89 \$	0,90 \$	1,94 \$	(0,42) \$	0,61 \$	0,87 \$	1,59 \$	0,31 \$

Notes :

1) Les primes brutes souscrites sont une mesure financière supplémentaire.

2) Les produits de souscription nets, le résultat de souscription, le résultat de distribution et le résultat d'exploitation net sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

3) Le ratio combiné est un ratio non conforme aux PCGR.

4) Retraités pour tenir compte d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

L'assurance de dommages est de nature saisonnière, de sorte que, en général, les primes souscrites sont moins élevées au premier trimestre. L'assurance de dommages subit également l'incidence des sinistres attribuables aux conditions météorologiques qui, par le passé, ont été plus élevés aux deuxième et troisième trimestres. D'un point de vue saisonnier, le résultat de distribution du premier trimestre est inférieur et rend compte de la volatilité par rapport aux règlements des prestations au titre des commissions sur bénéfices éventuels de l'exercice précédent. Les résultats sont également touchés par les fluctuations des profits et pertes sur les placements. Par conséquent, le résultat net peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre.

Le quatrième trimestre de 2022 comprend un profit de réévaluation de 67,0 millions \$ lié à notre participation antérieure dans McDougall. Le troisième trimestre de 2023 a subi l'incidence du nombre élevé de sinistres liés aux catastrophes, qui ont représenté une incidence de 13,5 points de pourcentage sur le ratio combiné pour ce trimestre.

7 — SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

GESTION DU CAPITAL

Situation de capital

Nos filiales d'assurance de dommages réglementées sont bien capitalisées, les niveaux de capital étant supérieurs aux niveaux minimums de surveillance des organismes de réglementation et à nos seuils d'intervention internes. La direction gère de manière active le TCM des filiales d'assurance de la Société dans le but que le capital minimal se maintienne dans la fourchette d'exploitation prévue. Le tableau ci-dessous présente la situation de capital réglementaire consolidée d'Assurance Definity ainsi que la capacité financière de la Société au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023 ⁴
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>		
Test du capital minimal (TCM) % ¹	212 %	205 %
Capital excédentaire pour Assurance Definity ²	167,8 \$	107,0 \$
Capital additionnel de Société financière Definity ³	241,1	274,6
Total du capital excédentaire.....	408,9 \$	381,6 \$
Capacité de levier selon la cible.....	1 057,0 \$	1 002,3 \$
Moins : dette impayée.....	(114,3)	(114,3)
Capacité de levier ^{4, 5}	942,7 \$	888,0 \$
Capacité financière ⁵	1 351,6 \$	1 269,6 \$

Notes :

- 1) Assurance Definity consolidée.
- 2) Capital excédentaire évalué selon un TCM de 190 % pour Assurance Definity.
- 3) Capital additionnel de Société financière Definity évalué en tant que trésorerie et placements disponibles détenus par Société financière Definity et ses filiales non assujetties à la Loi sur les sociétés d'assurances.
- 4) La capacité de levier au 31 décembre 2023 est présentée pro forma dans le cadre du processus de prorogation en vertu de la LCSA, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».
- 5) La capacité de levier et la capacité financière sont des mesures financières supplémentaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR ».

Le 1^{er} janvier 2024, Société financière Definity a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA »). Par conséquent, elle n'est plus constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (« LSA ») et n'est plus assujettie à ses restrictions en matière de levier. Les filiales d'assurance en exploitation de Definity, y compris Assurance Definity, Sonnet et Petline, demeurent constituées en vertu de la LSA et assujetties à cette loi.

La capacité financière au 30 juin 2024 a augmenté par rapport au 31 décembre 2023, en raison surtout du capital généré par le résultat d'exploitation net et des profits comptabilisés sur les placements. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par le déploiement de capital dans le cadre d'acquisitions pour notre plateforme de courtage nationale, et par les mesures rigoureuses mises en œuvre à l'appui de nos priorités en matière de croissance interne et de dividendes externes.

OPRCNA

Le 9 mai 2024, notre conseil a approuvé le renouvellement de l'OPRCNA. En vertu de l'OPRCNA, nous sommes autorisés à acheter un maximum de 3 476 781 actions ordinaires, soit 3 % de nos actions ordinaires émises et en circulation pour la période allant du 31 mai 2024 au 30 mai 2025. Au 30 juin 2024, aucune action ordinaire n'avait été rachetée ou annulée dans le cadre de l'ancienne ou l'actuelle OPRCNA.

NOTES DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET D'ÉMETTEURS

De bonnes notes de solidité financière et d'émetteurs ont été attribuées à Definity ainsi qu'à sa filiale, Assurance Definity, par d'importantes agences de notation. Les notes tiennent compte de la bonne situation de capitalisation et de trésorerie de Definity, de son vaste réseau de distribution et de son cadre de gestion du risque d'entreprise bien établi. Les notes permettent également d'indiquer la capacité de Definity à respecter ses obligations envers les titulaires de polices, les créiteurs et autres.

	Agence de notation	Note attribuée	Perspective	Date
Notes de solidité financière				
Assurance Definity	AM Best	A- (excellent)	Positive	13 décembre 2023
Assurance Definity	DBRS	A	Stable	25 juin 2024
Note d'émetteur				
Definity	DBRS	BBB (élevé)	Stable	25 juin 2024

FLUX DE TRÉSORERIE

Au 30 juin 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 248,1 millions \$ (31 décembre 2023 : 197,5 millions \$), la trésorerie soumise à restrictions, à 209,8 millions \$ (31 décembre 2023 : 244,0 millions \$) et les placements à court terme, à 91,2 millions \$ (31 décembre 2023 : 137,0 millions \$). Nous détenons un portefeuille de placements hautement liquides qui comprend des titres négociés activement, y compris des placements dans des titres à revenu fixe canadiens émis ou garantis par les gouvernements locaux, des obligations de sociétés de première qualité, des actions de sociétés cotées canadiennes et étrangères et des fonds en gestion commune. Nous sommes d'avis que nos sources de liquidités internes nous procurent des fonds suffisants pour répondre à nos besoins prévus en matière de flux de trésorerie d'exploitation pour les 12 prochains mois. La politique en matière de liquidité vise à assurer que nous disposons de la trésorerie et des liquidités suffisantes pour assumer nos obligations financières et pour soutenir nos initiatives de croissance futures, et que les liquidités excédentaires sont investies de manière appropriée.

La Société et certaines de ses filiales ont accès à une facilité de crédit engagée non garantie de 800 millions \$. La facilité de crédit, qui arrivera à échéance le 22 juillet 2029, est assortie de clauses restrictives et prévoit des ajustements de tarifs liés à la réalisation d'objectifs de durabilité. Au 30 juin 2024, un montant de 114,3 millions \$ (31 décembre 2023 : 114,3 millions \$) avait été prélevé aux termes de cette facilité de crédit. Au 1^{er} août 2024, nous continuons de respecter les clauses financières restrictives.

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2024



Les flux de trésorerie pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 sont présentés sommairement ci-après.

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Activités d'exploitation				
Flux de trésorerie d'exploitation nets	163,5 \$	97,3 \$	14,3 \$	6,7 \$
Activités d'investissement				
Placements achetés, déduction faite des placements vendus...	(24,7)	61,7	169,7	173,9
Montants recouvrés sur prêts commerciaux, déduction faite des montants avancés sur prêts commerciaux	0,6	0,9	1,0	1,3
Achats d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(11,5)	(15,7)	(41,7)	(44,0)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	(26,2)	(182,8)	(85,2)	(191,0)
Flux de trésorerie d'investissement nets	(61,8)	(135,9)	43,8	(59,8)
Activités de financement				
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(18,4)	(15,8)	(36,9)	(31,6)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(0,4)	(0,3)	(1,3)	(0,4)
Actions ordinaires rachetées et détenues en fiducie	(15,2)	-	(19,3)	(4,9)
Variation des montants à payer au titre de la démutualisation ..	(19,7)	(17,9)	(34,2)	(33,3)
(Rachat des) produit net tiré des titres vendus en vertu de conventions de rachat	(50,2)	-	50,0	-
Emprunts aux termes de la facilité de crédit	-	114,3	-	114,3
Remboursement des emprunts à vue	-	(38,1)	-	(39,1)
Flux de trésorerie de financement nets	(103,9)	42,2	(41,7)	5,0
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions	(2,2) \$	3,6 \$	16,4 \$	(48,1) \$

La trésorerie affectée aux activités d'exploitation a augmenté au deuxième trimestre de 2024 et pour le cumul de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable surtout à une hausse des primes perçues et à une hausse des produits nets des placements, le tout contrebalancé en partie par des paiements d'impôt plus élevés.

En 2024, nous avons continué de faire croître notre plateforme de courtage nationale au moyen d'acquisitions. Au deuxième trimestre de 2023, les acquisitions d'entreprises comprenaient surtout l'acquisition de McFarlan Rowlands Insurance Brokers Inc. et ses entités affiliées.

Les flux de trésorerie de financement nets comprennent la distribution nette des avantages au comptant de la démutualisation à répartir aux bénéficiaires perdus. Une partie des titulaires de police admissibles dans le cadre de notre démutualisation sont devenus des bénéficiaires perdus, au sens défini dans le plan énonçant les modalités de la transformation d'Assurance Definity (le « plan de transformation »), parce que leur adresse était inconnue au moment de la distribution ou parce qu'ils n'ont pas donné suite à leurs avantages liés à la démutualisation dans les six mois suivant la date d'envoi de ces avantages. En vertu du plan de transformation, le droit des bénéficiaires perdus prend fin à la date limite à laquelle ils peuvent réclamer les avantages, le 23 octobre 2024, soit 35 mois après la fin de la démutualisation. Les avantages de la démutualisation qui n'auront pas été réclamés d'ici cette date seront, dans le cas d'actions ordinaires, annulés et, dans le cas d'un montant en argent, transférés du dépositaire à la Société et ils pourront servir à des fins générales. Ce montant en argent non réclamé sera comptabilisé directement dans les « Résultats non distribués », ainsi que toute provision pour impôts connexe, dans les bilans consolidés au quatrième trimestre de 2024.

Definity déploie des efforts soutenus depuis plusieurs années pour la distribution des avantages de la démutualisation aux bénéficiaires perdus. Avant que la démutualisation soit terminée, Definity a tenté à plusieurs reprises, par courrier ou par des canaux numériques, de fournir de l'information sur la démutualisation aux titulaires de police admissibles et souligner l'importance d'avoir leurs coordonnées à jour, et créé un site Web pour permettre aux titulaires de police admissibles de s'inscrire aux alertes et de mettre à jour leurs renseignements personnels. Ces efforts de communication ont été soutenus par un centre d'appels à temps plein, qui a été mis en place dès le début du processus de démutualisation. Ce centre d'appels est toujours actif et aide les bénéficiaires perdus dans la réclamation de leurs avantages. De plus, Definity a plusieurs initiatives en cours visant à rejoindre les bénéficiaires perdus, y compris un programme structuré conçu et mis en œuvre par une entreprise tierce de services professionnels possédant une vaste expérience en regroupement d'actifs. Depuis 2022, cette société de services de regroupement d'actifs poursuit ses efforts afin de localiser les bénéficiaires perdus et les aider à réclamer les avantages de la démutualisation avant la date limite.

PASSIFS HORS BILAN ET ÉVENTUALITÉS

Nous sommes parties à des litiges relativement à des sinistres liés aux polices d'assurance que nos filiales d'assurance souscrivent ainsi qu'à d'autres litiges survenant dans le cours normal de nos activités. Selon nous, les litiges non liés à des sinistres n'auront pas d'incidence notable sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos flux de trésorerie. Se reporter à la rubrique 12 – « Gestion du risque et gouvernance d'entreprise – Risque lié à l'estimation des provisions », de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 dans laquelle le processus d'établissement de provisions appropriées pour les sinistres déclarés et non déclarés est décrit.

Comme plusieurs autres assureurs de dommages au Canada, Assurance Definity a été désignée comme partie défenderesse dans des litiges, au niveau national ou provincial, pour des pertes pour interruption d'exploitation liées à la pandémie de COVID-19. La poursuite vise à établir la portée de la couverture au titre des polices d'assurance. Une action collective nationale en Ontario (excluant le Québec) a été instruite en 2023 au sujet de certaines questions dont le dénouement a été favorable pour Assurance Definity et d'autres assureurs. La cour a établi que la pandémie de COVID-19 et les ordonnances des gouvernements relativement aux activités d'une entreprise attribuables à la COVID-19 ne peuvent pas causer de perte ou de dommages matériels aux biens au sens des dispositions liées aux interruptions de service des polices d'assurance de propriétés d'Assurance Definity. Même si cette décision ne met pas un terme au litige et que d'autres questions demeurent en suspens, cette décision de première instance rendue en 2023 constitue une réussite majeure pour Assurance Definity et a été confirmée en appel en juin 2024. Assurance Definity a également été défenderesse dans le cadre d'actions collectives au Québec et dans d'autres provinces, lesquelles actions contre Assurance Definity ont toutes été rejetées ou abandonnées.

Nous participons à un programme de prêt de titres géré par une grande institution financière, aux termes duquel nous prêtons des titres que nous détenons à des emprunteurs pour leur permettre de respecter leurs engagements de livraison. Les agents de prêt assument le risque de défaillance de l'emprunteur découlant de l'activité de prêt. Au 30 juin 2024, des titres d'une juste valeur estimative de 1 162,9 millions \$ (31 décembre 2023 : 831,8 millions \$) ont été prêtés et des actifs financiers d'une juste valeur estimative de 1 244,3 millions \$ (31 décembre 2023 : 884,5 millions \$) ont été reçus en garantie de la part des emprunteurs approuvés. Les garanties de prêts au 30 juin 2024 étaient détenues à 100,0 % (31 décembre 2023 : 100,0 %) en titres d'entités soutenues par un gouvernement ainsi qu'en actions ordinaires et en actions privilégiées de grande qualité. Les titres prêtés aux termes de ce programme n'ont pas été retirés des « Placements » aux bilans consolidés parce que nous en conservons les risques et avantages.

La contrepartie financière que nous recevons en échange du prêt de titres est présentée aux états du résultat consolidés intermédiaires dans les « Produits nets des placements ».

8 — CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (« CIIF ») ET CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Nous sommes responsables de l'élaboration et du maintien d'un système de contrôles et de procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information importante sur la Société est communiquée en temps opportun à la direction, de sorte que l'information utilisée au sein de la Société et diffusée à l'extérieur de celle-ci soit complète et fiable.

Nous sommes également responsables de la mise en place et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière aux fins de la publication de l'information financière.

Pour concevoir ces contrôles, il convient de noter qu'en raison des limites inhérentes ou des changements de situation, tout système de contrôle, quelle qu'en soit la qualité de conception et de fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, mais non absolue, de l'atteinte des objectifs souhaités en matière de contrôle.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au premier semestre de 2024, aucune modification touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a eu d'incidence importante ou n'était raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

9 — JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS exige que la direction porte des jugements, ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui peuvent influencer considérablement sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation d'information à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ces estimations. Même si une certaine variabilité est inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont raisonnables. Se reporter à la note 2 – « Sommaire des principales méthodes comptables » de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui contient un sommaire des principales méthodes comptables,

Les jugements, estimations et hypothèses les plus complexes et les plus importants utilisés pour préparer nos états financiers consolidés sont analysés à la note 4 – « Jugements, estimations et hypothèses comptables importants » de nos états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes, jugements, estimations et hypothèses comptables critiques au cours du premier semestre de 2024.

10 — GESTION DU RISQUE ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

APERÇU

Une solide culture de gestion du risque permet de prendre des décisions d'affaires éclairées, du point de vue tant de la stratégie que de l'exploitation. Nos cadres de gouvernance et de gestion du risque d'entreprise sont conçus pour procurer une assurance raisonnable que :

- i) notre entreprise est perçue en fonction des risques auxquels elle fait face et les mesures que nous prenons sont conformes à nos objectifs généraux, à nos capacités de gestion du risque, à notre capacité de prendre des risques et à notre appétit pour le risque;
- ii) nous maintenons un équilibre approprié entre le risque et le rendement pour nous protéger contre des événements susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre solidité financière ou l'atteinte de nos objectifs d'affaires.

Notre cadre de gestion du risque d'entreprise est fondé sur le concept que l'exercice de nos activités repose sur la prise de risques pour obtenir un rendement approprié. L'équilibre entre le risque et le rendement est atteint grâce à l'alignement dynamique entre la stratégie de l'entreprise et son appétit pour le risque, la diversification des risques, la recherche d'une contrepartie appropriée pour le risque assumé, la gestion du risque au moyen de contrôles permettant de prévenir, de détecter et d'atténuer le risque et le transfert des risques à des tiers, au besoin. Nous avons adopté une approche intégrée d'identification, d'évaluation, de suivi, de communication et d'atténuation des risques à l'échelle de l'organisation, y compris les risques émergents. L'ensemble des risques principaux et des risques émergents détectés sont évalués en fonction de leur incidence potentielle sur la stratégie de notre entreprise, sa situation concurrentielle, ses résultats d'exploitation, sa réputation et sa situation financière.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de son comité d'examen du risque, supervise la mise en œuvre efficace du cadre de gestion du risque d'entreprise, et fournit des avis et des indications à la haute direction afin de garantir que les politiques de gestion du risque appropriées sont en place, et que l'efficacité et les résultats des processus de gestion du risque et les décisions et les mesures prises par la haute direction sont conformes aux plans d'affaires, à la stratégie et à l'appétit pour le risque. Des rapports sur notre profil de risque, y compris les risques importants, l'appétit pour le risque et les exceptions significatives aux politiques et contrôles de gestion du risque, sont fournis régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités.

Les principaux risques que nous gérons sont le risque d'assurance, le risque financier, le risque opérationnel et le risque stratégique, qui sont décrits dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Même si nous avons décrit les risques qui selon nous sont importants, il existe d'autres risques et incertitudes.

11 — MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES ET MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Nous mesurons et évaluons la performance de notre entreprise au moyen de nombreuses mesures financières. Ces mesures comprennent des « mesures financières supplémentaires », des « mesures financières non conformes aux PCGR » et des « ratios non conformes aux PCGR » (au sens défini dans le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). Ces mesures financières supplémentaires sont calculées au moyen de montants ou de composantes des postes présentés dans nos états financiers consolidés intermédiaires. Toutefois, elles ne sont pas en soi présentées dans nos états financiers consolidés intermédiaires. Les mesures financières non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion sont tirées des mesures financières présentées dans nos états financiers consolidés intermédiaires, et au moins une de ces mesures financières non conformes aux PCGR est une composante des ratios non conformes aux PCGR. Dans chaque cas, ces mesures n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR. Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR dont il est fait mention dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées séparément ni comme un substitut aux fins des analyses de notre information financière présentée conformément aux PCGR.

Les mesures financières supplémentaires, les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR sont utilisés par les analystes financiers et autres analystes de l'industrie de l'assurance de dommages et facilitent les comparaisons par la direction avec nos résultats d'exploitation historiques aux fins de l'évaluation de nos résultats et de la prise de décisions stratégiques et opérationnelles.

Mesures financières supplémentaires :

Valeur comptable par action	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Société, divisé par le total des actions ordinaires en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la date du bilan.
Sinistres liés aux catastrophes	Événements entraînant des pertes brutes de plus de 2 millions \$, et en général plus de 100 sinistres, ou un seul sinistre entraînant une perte brute de plus de 3 millions \$. Les sinistres liés aux catastrophes sont présentés déduction faite de montants recouverts grâce à la réassurance.
Capacité financière	Somme du capital excédentaire et de la capacité de levier.
Primes brutes souscrites (« PBS »)	Total des primes liées à la vente de polices d'assurance pour une période spécifique, y compris les primes assumées.
Capacité de levier	Montant de levier financier pouvant être pris en charge, comprenant un niveau de capitalisation cible de 20 % de dette et de 5 % d'actions privilégiées et de titres hybrides.

Mesures financières non conformes

Sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales	Sinistres et frais de règlement, montant net, diminués des sinistres liés aux catastrophes et de l'évolution des sinistres des années antérieures. La direction a recours aux sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales pour décrire les variations du ratio des sinistres d'une période à l'autre.
--	---

Résultat de distribution

Résultat avant impôt, amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises de nos courtiers consolidés et de nos courtiers associés, frais liés aux acquisitions et charge d'intérêts sur la dette. Le résultat de distribution correspond aux produits de distribution moins les charges de distribution incluses dans les autres (charges) produits. La direction utilise le résultat de distribution pour mesurer le rendement de nos courtiers consolidés et de nos courtiers associés.

Un rapprochement quantitatif du résultat de distribution pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Produits de distribution ¹	48,4 \$	32,0 \$	88,8 \$	57,5 \$
Charges de distribution ²	(31,2)	(22,2)	(61,6)	(38,2)
Résultat de distribution	17,2 \$	9,8 \$	27,2 \$	19,3 \$

Notes :

- 1) Les produits de distribution comprennent les commissions sur les polices souscrites par des sociétés d'assurance externes.
- 2) Inclus dans les autres (charges) produits de nos états financiers consolidés intermédiaires. Ces montants excluent l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises et les frais liés aux acquisitions.

Sinistres et frais de règlement, montant net

Sinistres et frais de règlement (à l'exclusion de l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque) et profits ou pertes sur les contrats d'assurance déficitaires, nets des montants à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat de souscription et le ratio des sinistres.

Un rapprochement quantitatif des sinistres et frais de règlement, montant net, pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Sinistres et frais de règlement ^{1, 2}	616,8 \$	613,5 \$	1 251,6 \$	1 171,0 \$
Incidence des contrats d'assurance déficitaires ³	(1,8)	(1,3)	(3,6)	(2,5)
Montants des sinistres à recouvrer auprès des réassureurs pour les sinistres survenus ^{2, 4}	(45,6)	(53,1)	(112,2)	(84,3)
Sinistres et frais de règlement, montant net	569,4 \$	559,1 \$	1 135,8 \$	1 084,2 \$

Notes :

- 1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance et autres (charges) produits dans nos états financiers consolidés intermédiaires.
- 2) Exclut l'incidence de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque.
- 3) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance.
- 4) Inclus dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Commissions nettes

Commissions moins les commissions acquises sur la réassurance cédée. Cette mesure financière est utilisée pour calculer les frais et produits de souscription nets.

Un rapprochement quantitatif des commissions nettes pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Commissions ¹	152,5 \$	140,6 \$	300,6 \$	277,1 \$
Commissions acquises sur la réassurance cédée ²	(15,9)	(13,2)	(30,2)	(24,9)
Commissions nettes	136,6 \$	127,4 \$	270,4 \$	252,2 \$

Notes :

- 1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance dans les états financiers consolidés intermédiaires.
- 2) Inclus dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Produits de souscription nets

Produits des activités d'assurance moins les primes de réassurance acquises. Cette mesure financière est utilisée pour calculer les sinistres, les charges et les ratios combinés, ainsi que le résultat de souscription.

Un rapprochement quantitatif des produits de souscription nets pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Produits des activités d'assurance	1 046,1 \$	954,9 \$	2 038,0 \$	1 862,4 \$
Primes de réassurance acquises cédées ¹	(96,7)	(77,4)	(183,3)	(145,8)
Produits de souscription nets	949,4 \$	877,5 \$	1 854,7 \$	1 716,6 \$

Notes :

- 1) Inclus dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Profits (pertes) autres que d'exploitation

Profits ou pertes comptabilisés sur les placements à la JVRN, produit ou charge au titre de l'actualisation, produit ou charge lié à l'ajustement au titre du risque, intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions moins les frais de démutualisation et liés au PAPE, amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises, frais de transaction engagés dans le cadre de regroupements d'entreprises, coûts de restructuration et autres charges ou produits qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat d'exploitation net.

Résultat d'exploitation

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, moins (ou plus) la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat et les profits (pertes) autres que d'exploitation. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat d'exploitation net.

Résultat d'exploitation net

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, moins (ou plus) les profits (pertes) autres que d'exploitation, nets de l'impôt sur le résultat applicable. La direction utilise le résultat d'exploitation net pour mesurer et évaluer la performance des activités d'exploitation de l'entreprise. La direction est d'avis que le résultat d'exploitation net est une information qui pourrait être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le résultat d'exploitation net et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux PCGR présentée dans nos états financiers consolidés intermédiaires la plus directement comparable au résultat d'exploitation net, au résultat d'exploitation et aux profits (pertes) autres que d'exploitation. Un rapprochement quantitatif du résultat d'exploitation net, du résultat d'exploitation et des profits (pertes) autres que d'exploitation avec le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.....	103,8 \$	71,6 \$	209,0 \$	172,5 \$
Moins la charge d'impôt sur le résultat.....	34,9	22,2	69,6	52,8
Résultat avant impôt sur le résultat.....	138,7 \$	93,8 \$	278,6 \$	225,3 \$
Moins les profits (pertes) autres que d'exploitation				
Profits (pertes) comptabilisés sur les placements à la JVRN	8,9	(62,7)	33,9	29,0
Actualisation ¹	36,7	52,0	65,4	68,4
Ajustement au titre du risque ¹	(1,3)	3,7	3,7	6,0
(Charges financières) produits financiers afférents aux contrats d'assurance émis.....	(54,2)	18,6	(71,0)	(45,9)
Produits financiers (charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus.....	4,7	(1,6)	6,1	4,0
Intérêts sur la trésorerie soumise à restrictions, moins les frais de démutualisation et liés au PAPE ²	1,2	2,5	2,4	4,1
Amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées lors de regroupements d'entreprises ²	(6,2)	(3,9)	(12,7)	(7,1)
Autres ^{2, 3}	2,7	(0,2)	4,3	(0,1)
(Pertes) profits autres que d'exploitation.....	(7,5) \$	8,4 \$	32,1 \$	58,4 \$
Résultat d'exploitation	146,2 \$	85,4 \$	246,5 \$	166,9 \$
Charge d'impôt sur le résultat d'exploitation.....	(37,1)	(20,3)	(61,3)	(37,7)
Résultat d'exploitation net.....	109,1 \$	65,1 \$	185,2 \$	129,2 \$

Notes :

- 1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance et dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.
- 2) Inclus dans les autres (charges) produits de nos états financiers consolidés intermédiaires.
- 3) Le poste « Autres » comprend des charges ou des produits divers qui, de l'avis de la direction, ne font pas partie de nos activités d'assurance et qui, pris individuellement ou globalement, ne sont pas importants, comme les profits ou les pertes afférents aux fonds de capital de risque spécialisé en technologie financière et les frais liés aux acquisitions.

Évolution des sinistres des années antérieures

Écart entre les estimations de la fin de l'exercice précédent du coût ultime des sinistres, à l'exclusion des incidences de l'actualisation et des ajustements au titre du risque non financier, et les estimations actuelles pour le même bloc de sinistres. Une évolution favorable correspond à une réduction du coût ultime estimé des sinistres au cours de la période pour ce bloc de sinistres. La direction a recours à l'évolution des sinistres des années antérieures pour décrire les variations du ratio des sinistres d'une période à l'autre.

Un rapprochement quantitatif de l'évolution des sinistres des années antérieures pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus ¹	(26,0) \$	(32,7) \$	(19,5) \$	(43,5) \$
Variations des montants à recouvrer pour les sinistres survenus ²	0,9	(9,3)	(18,8)	(6,2)
Moins l'actualisation comprise ci-dessus	-	4,9	(17,0)	(11,1)
Moins l'ajustement au titre du risque compris ci-dessus	10,0	14,7	28,8	30,7
Évolution des sinistres des années antérieures	(15,1) \$	(22,4) \$	(26,5) \$	(30,1) \$

Notes :

1) Inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance dans les états financiers consolidés intermédiaires.

2) Inclus dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus dans les états financiers consolidés intermédiaires.

Frais de souscription nets

Les frais de souscription nets comprennent les commissions nettes, les charges d'exploitation et les taxes sur primes. Cette mesure financière est utilisée pour calculer le résultat de souscription et le ratio des frais.

Un rapprochement quantitatif des frais de souscription nets pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est présenté ci-après.

	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
(en millions de dollars)				
Commissions nettes	136,6 \$	127,4 \$	270,4 \$	252,2 \$
Charges d'exploitation	113,1	116,0	229,5	234,4
Taxes sur primes	36,6	33,8	70,5	65,1
Frais de souscription nets	286,3 \$	277,2 \$	570,4 \$	551,7 \$

Résultat de souscription

Résultat de souscription pour une période donnée moins la somme des sinistres et frais de règlement, montant net, des commissions nettes, des charges d'exploitation et des taxes sur primes au pour la même période. La direction utilise le résultat de souscription pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au chapitre de la souscription. La direction est d'avis que le résultat de souscription est une information qui pourrait être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le résultat de souscription, bien qu'il soit possible qu'ils le calculent différemment.

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2024



Un rapprochement quantitatif du résultat de souscription pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023 est présenté ci-après.

(en millions de dollars)	Trois mois clos les 30 juin		Six mois clos les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Produits de souscription nets.....	949,4 \$	877,5 \$	1 854,7 \$	1 716,6 \$
Moins :				
Sinistres et frais de règlement, montant net	569,4	559,1	1 135,8	1 084,2
Commissions nettes	136,6	127,4	270,4	252,2
Charges d'exploitation	113,1	116,0	229,5	234,4
Taxes sur primes.....	36,6	33,8	70,5	65,1
Résultat de souscription.....	93,7 \$	41,2 \$	148,5 \$	80,7 \$

Les produits de souscription nets, les sinistres et frais de règlement, montant net, l'évolution des sinistres des années antérieures, les frais de souscription nets et le résultat de souscription par secteur d'activité sont présentés dans le tableau qui suit pour les trois mois et les six mois clos les 30 juin 2024 et 2023.

Trois mois clos le 30 juin 2024				
(en millions de dollars)	Automobile des particuliers	Biens des particuliers	Entreprises	Total
Produits de souscription nets.....	413,4 \$	266,7 \$	269,3 \$	949,4 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	287,0	138,4	144,0	569,4
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(2,2)	(7,7)	(5,2)	(15,1)
Frais de souscription nets	106,3	90,9	89,1	286,3
Résultat de souscription.....	20,1	37,4	36,2	93,7

Trois mois clos le 30 juin 2023				
(en millions de dollars)	Automobile des particuliers	Biens des particuliers	Entreprises	Total
Produits de souscription nets.....	382,0 \$	250,8 \$	244,7 \$	877,5 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	267,0	168,8	123,3	559,1
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(6,4)	(1,1)	(14,9)	(22,4)
Frais de souscription nets	105,8	88,4	83,0	277,2
Résultat de souscription.....	9,2	(6,4)	38,4	41,2

Six mois clos le 30 juin 2024				
(en millions de dollars)	Automobile des particuliers	Biens des particuliers	Entreprises	Total
Produits de souscription nets.....	799,1 \$	527,4 \$	528,2 \$	1 854,7 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net	560,1	282,3	293,4	1 135,8
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(5,4)	(13,0)	(8,1)	(26,5)
Frais de souscription nets	208,0	184,2	178,2	570,4
Résultat de souscription.....	31,0	60,9	56,6	148,5

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2024



(en millions de dollars)	Six mois clos le 30 juin 2023			
	Automobile des particuliers	Biens des particuliers	Entreprises	Total
Produits de souscription nets.....	747,7 \$	491,8 \$	477,1 \$	1 716,6 \$
Sinistres et frais de règlement, montant net.....	531,7	299,4	253,1	1 084,2
Évolution des sinistres des années antérieures.....	(8,4)	(1,8)	(19,9)	(30,1)
Frais de souscription nets	210,0	177,3	164,4	551,7
Résultat de souscription.....	6,0	15,1	59,6	80,7

Ratios non conformes aux PCGR :

Ratio des sinistres

Sinistres et frais de règlement, montant net, engagés pour une période donnée, exprimés en pourcentage des produits de souscription nets pour la même période. Il s'agit d'une mesure pertinente pour l'évaluation du niveau de l'activité liée aux sinistres par rapport aux produits de souscription nets d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio des sinistres est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio des sinistres et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Ratio combiné

Total des sinistres et frais de règlement, montant net et des frais de souscription nets d'une période donnée en pourcentage des produits de souscription nets pour la même période. La direction utilise le ratio combiné pour évaluer les résultats de souscription sous-jacents par rapport aux produits de souscription nets d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio combiné est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio combiné et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Ratio des frais

Total des commissions nettes, des charges d'exploitation et des taxes sur primes pour une période donnée, en pourcentage des produits de souscription nets pour la même période. La direction utilise le ratio des frais pour évaluer nos frais de souscription nets par rapport à nos produits de souscription nets d'une période donnée. La direction est d'avis que le ratio des frais est une information utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent le ratio des frais et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Rendement des capitaux propres (« RCP »)

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour les 12 mois clos à une date déterminée divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, ajusté pour tenir compte d'opérations importantes ou autres ajustements inhabituels portant sur les capitaux propres, le cas échéant, pour la même période de 12 mois. La direction utilise le RCP pour mesurer le rendement net, y compris le rendement des placements, par rapport à la situation globale du bilan. La direction est d'avis que le RCP est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RCP et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Les composantes du calcul du RCP pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 figurent dans le tableau qui suit.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Pour les 12 mois clos les 30 juin	
	2024	2023
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	386,6 \$	393,2 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	3 007,1 \$	2 696,2 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés	3 007,1 \$	2 696,2 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés ²	2 851,7 \$	2 543,1 \$
Rendement des capitaux propres	13,6 %	15,5 %

Notes :

1) Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires aux 30 juin 2024 et 2023.

2) Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés (capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'après le montant présenté aux bilans consolidés, ajustés pour tenir compte d'opérations importantes ou autres ajustements inhabituels portant sur les capitaux propres, s'il y a lieu) à la fin de la période et à la fin de la période de 12 mois précédente. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés s'élevaient à 2 389,9 millions \$ au 30 juin 2022 (retraités pour tenir compte d'IFRS 17 et d'IFRS 9).

Rendement des capitaux propres lié à l'exploitation (« RCP lié à l'exploitation »)

Résultat d'exploitation net (mesure financière non conforme aux PCGR décrite précédemment) pour les 12 mois clos à une date déterminée divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, excluant le CAÉRG et les profits ou pertes latents sur les instruments de capitaux propres à la JVRN, ajusté pour tenir compte d'opérations importantes ou autres ajustements inhabituels portant sur les capitaux propres, le cas échéant, pour la même période de 12 mois. La direction utilise le RCP lié à l'exploitation pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise en ce qui a trait au rendement périodique tiré de la performance de nos activités d'exploitation par rapport aux capitaux propres de la Société. La direction est d'avis que le RCP lié à l'exploitation est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RCP lié à l'exploitation et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Les composantes du calcul du RCP lié à l'exploitation pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 figurent dans le tableau qui suit.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Pour les 12 mois clos les 30 juin	
	2024	2023
Résultat d'exploitation net	304,3 \$	252,4 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, déduction faite du CAÉRG ¹	3 019,2 \$	2 729,4 \$
Ajustement au titre des profits latents sur les instruments de capitaux propres à la JVRN	(93,5) \$	(22,3) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés, déduction faite du CAÉRG ²	2 925,7 \$	2 707,1 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés, déduction faite du CAÉRG ³	2 816,4 \$	2 549,0 \$
RCP lié à l'exploitation	10,8 %	9,9 %

Notes :

- 1) Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, déduction faite du CAÉRG, aux 30 juin 2024 et 2023.
- 2) Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés, exclusion faite du CAÉRG, correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et au CAÉRG, chacun d'après le montant présenté aux bilans consolidés, ajustés pour tenir compte d'opérations importantes ou autres ajustements inhabituels portant sur les capitaux propres, s'il y a lieu, et exclusion faite des profits ou pertes latents sur les instruments de capitaux propres à la JVRN.
- 3) Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens ajustés, exclusion faite du CAÉRG à la fin de la période et à la fin de la période de 12 mois précédente. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajustés, déduction faite du CAÉRG, s'élevaient à 2 391,0 millions \$ au 30 juin 2022 (retraités pour tenir compte d'IFRS 17 et d'IFRS 9).

Résultat d'exploitation par action (« RPA lié à l'exploitation »)

Résultat d'exploitation net (mesure financière non conforme aux PCGR décrite précédemment) pour la période divisé par le nombre moyen pondéré après dilution d'actions ordinaires de la Société en circulation au cours de la période. La direction utilise le RPA lié à l'exploitation pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise en ce qui a trait au rendement périodique tiré de la performance de nos activités d'exploitation par rapport aux actions ordinaires de la Société. La direction est d'avis que le RPA lié à l'exploitation est une information qui peut être utile aux investisseurs à cette fin. Les autres assureurs et analystes de l'industrie de l'assurance de dommages utilisent couramment le RPA lié à l'exploitation et des mesures similaires, bien qu'il soit possible qu'ils les calculent différemment.

Certains autres ratios

Dans notre analyse des résultats financiers, nous présentons certains ratios en pourcentage des produits de souscription nets d'une période déterminée pour les mesures financières suivantes : les sinistres et frais de règlement de l'année de survenance liés aux activités principales, les sinistres liés aux catastrophes, l'évolution des sinistres des années antérieures, les commissions nettes, les charges d'exploitation et les taxes sur primes.

12 — DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Les actions ordinaires émises et en circulation de la Société totalisaient 115,9 millions au 31 juillet 2024. Il n'y a aucune action privilégiée émise et en circulation.

13 — DÉFINITIONS

Se reporter à la rubrique 11 – « Mesures financières supplémentaires et mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » pour les définitions des mesures financières supplémentaires, des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios non conformes aux PCGR auxquelles nous avons recours pour mesurer et évaluer la performance de notre entreprise.

Actualisation

Pour tenir compte de la valeur temps de l'argent, les paiements futurs prévus au titre du passif des sinistres sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen des courbes de taux sans risque pour refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Les courbes de taux sans risque sont ajustées d'une prime d'illiquidité à partir d'un portefeuille de référence pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Capital excédentaire

Somme du capital au TCM de plus de 190 % dans les filiales d'assurance réglementées et de la trésorerie disponible et des placements dans des entités non réglementées.

Fréquence

Mesure de la fréquence de déclaration d'un sinistre en tant que fonction des polices en vigueur.

Sinistre important

Un seul sinistre entraînant une perte brute de plus de 1 million \$, mais de moins de 3 millions \$.

Test du capital minimal (TCM)

Formule réglementaire définie par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui est un test fondé sur le risque du capital disponible par rapport au capital requis.

Polices en vigueur

Nombre de polices d'assurance en vigueur à une date spécifique.

Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier est appliqué à la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs et reflète le montant de l'indemnité que la Société exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier lorsque la Société exécute des contrats d'assurance.

Gravité

Mesure du montant moyen par sinistre survenu.